

President, Mercury Marine, Fond du Lac, USA
European Regulations Contact:
Product Environmental Engineering Department, Mercury Marine,
Fond du Lac, WI USA


Si la plaque portant le numéro de série du moteur hors-bord contient le symbole CE en bas, à gauche, la déclaration suivante vous concerne :

Ce moteur hors-bord, fabriqué par Mercury Marine à Fond du Lac, dans le Wisconsin (Etats-Unis), ou par Marine Power Europe Inc., Parc Industriel de Petit-Rechain (Belgique), satisfait aux conditions énoncées dans les directives et normes suivantes, modifications comprises :

Directive concernant les bateaux de plaisance :
Norme 94/25/EC ISO 8665,
ISO 11547,

Directive concernant l'équipement

Directive 98/37/EC sur la compatibilité électromagnétique (CEM):
Norme 89/336/EC EN50081-1,
SAE J551 (CISPR Pub. 12),
EN 50082-1, IEC 61000 PT4-2,
IEC 61000 PT4-3,



Patrick C. Mackey

Président - Mercury Marine, Fond du Lac, USA
Contact, réglementation européenne :
Product Environmental Engineering Department, Mercury Marine,
Fond du Lac, WI Etats-Unis



TABLE DES MATIERES

Informations de garantie	
Transfert de garantie	2
Enregistrement de la garantie	2
Garantie Limitée Mercury Marine (Europe)	3
Garantie limitée Mercury Marine (Confederation des etats independants, Moyen-Orient, Afrique)	4
Garantie limitée de 3 ans contre la corrosion	5
Couverture de la garantie et exclusions	6
Informations generales	
Responsabilites du pilote	7
Avant la mise en marche de votre moteur	7
Puissance maximale du bateau	7
Coupe - circuit d'urgence	7
Protection des baigneurs	8
Gaz d'échappement	8
Choix des accessoires du moteur hors-bord	8
Securite sur l'eau	8
Enregistrement du numero de serie	9
Caracteristiques techniques	9
Recommandations d'utilisation du GPL comme carburant de propulsion des bateaux, yachts et autres embarcations	
Proprietes du gpl	9
Stockage des bouteilles de gpl	10
Arrimage sur pont	10
Arrimage a bord	10
Constructions des soutes et compartiments a bouteilles	10
Entretien et inspection	10
Stockage - reparation et entretien	10
Consignes d'urgence	10
Fuite de GPL sans incendie	10
Fuite de GPL enflammé	11
Incendie extérieur aux réservoirs ou aux appareils	11
Panneaux et etiquettes de securite	11
Installation	
Installation du moteur hors-bord	11
Fixation de la corde de surete	11
Transport	
Déplacement, stockage et transport du moteur hors-bord lorsqu'il a été retiré du bateau	12
Remorquage du bateau	12
Huile et carburant	
Carburant recommande	12
Remplissage des reservoirs de carburant	12
Recommandations en matiere de GPL	12
Recommandations en matiere d'huile moteur	13
Vérification du niveau d'huile moteur	13
Fonctions et commandes	
Fonctions et commandes	13
Relevage du moteur en position haute maximum	14
Abaissement du hors-bord en position de marche	14
Fonctionnement en eaux peu profondes	14
Reglage de l'angle de fonctionnement de votre hors-bord	14
Système de protection contre les survitesses du moteur	14

Fonctionnement

Verifications a effectuer avant le depart	14
Fonctionnement a des temperatures en dessous de zero	14
Fonctionnement en mer ou dans des eaux polluees	14
Procédure de rodage du moteur	15
Demarrage du moteur	15
Instructions prealables au demarrage	16
Passage du carburant au GPL	16
Changement des vitesses	17
Arret du moteur	17
Demarrage d'urgence	18

Entretien

Soin du moteur hors-bord	18
Pieces de rechange recommandees	18
Calendrier d'inspection et d'entretien	19
Inspection du reservoir de GPL	19
Ringage du circuit de refroidissement	19
Depose et installation du capot superieur	19
Systeme d'alimentation en carburant	20
Systeme GPL	20
Remplacement de l'helice	20
Vérification et remplacement des bougies	20
Points de lubrification	21
Vidange de l'huile moteur	21
Lubrification du carter d'engrenage	21
Moteur immerge	21

Entreposage

Preparatifs d'entrepotage	22
---------------------------	----

Depannage

Depannage	23
-----------	----

Reglage du systeme GPL

Reglage du ralenti	24
Reglage maximal	24

Assistance Au Proprietaire

Service de reparation local	24
Service à l'exterieur	24
Demandes de pieces et d'accessoires	24
Assistance au proprietaire	24
Centres de service apres-vente Mercury Marine	25

Journal d'entretien

Journal d'entretien	26
---------------------	----

Les descriptions et caractéristiques techniques contenues dans ce manuel reflètent l'état des technologies concernées au moment de sa mise sous presse. Mercury Marine vise à une constante amélioration de ses produits et se réserve le droit d'interrompre à tout moment la production de certains modèles et d'en modifier les caractéristiques, la conception et les méthodes et procédures d'utilisation, sans préavis ni obligation d'aucune sorte.

Mercury Marine, Fond du Lac, Wisconsin Etats-Unis

© 2003, Mercury Marine

Les noms suivants sont des marques déposées de Brunswick Corporation : AutoBlend, Force, Jet-Prop, Mariner, Merc, MerCathode, MerCruiser, Mercury, Mercury Marine, Quicksilver, RideGuide et Thruster.

INFORMATIONS DE GARANTIE

eoo2d

TRANSFERT DE GARANTIE

La garantie limitée est transférable à l'acheteur ultérieur mais seulement pour la période qui n'a pas été utilisée. Cette condition ne s'applique pas aux produits à usage commercial.

Vente directe par le propriétaire

Le deuxième propriétaire peut se faire enregistrer comme le nouveau propriétaire et bénéficiaire de la durée restante de la garantie limitée en renvoyant la carte d'enregistrement de garantie de l'ancien propriétaire, ainsi qu'une copie de l'acte de vente prouvant sa prise de possession. Aux Etats - Unis et au Canada, adressez - les à :

Mercury Marine
W6250 W. Pioneer Road
P.O. Box 1939

Fond du Lac, WI 54936 - 1939 Etats - Unis
Attn: Warranty Registration Department

Une nouvelle carte d'enregistrement de garantie du propriétaire vous sera alors délivrée, comportant le nom et l'adresse du nouveau propriétaire. Le fichier d'enregistrement informatique de l'usine reflétera alors ces changements.

Ce service est gratuit.

Pour les produits achetés en dehors des Etats-Unis et du Canada, contactez le distributeur de votre pays ou le service après-vente Mercury Marine/Marine Power le plus proche.

ou2d

ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE

Etats-Unis et Canada

1. Il est important que votre concessionnaire agréé remplisse complètement la carte d'enregistrement de la garantie et l'envoie immédiatement à l'usine dès que la vente du nouveau produit est conclue.
2. La carte d'enregistrement indique le nom et l'adresse de l'acheteur d'origine, le(s) numéro(s) de série et de modèle du produit, la date de vente, le type d'usage et le numéro de code du concessionnaire, ainsi que son nom et son adresse. Ce dernier certifie aussi que vous êtes l'acheteur et usager d'origine du produit.
3. Après réception de la carte d'enregistrement de la garantie à l'usine, il vous sera délivré une carte d'enregistrement de la garantie du propriétaire, plastifiée, qui constitue la seule preuve valable de garantie. Elle doit être présentée au concessionnaire réparateur pour toute revendication de garantie. Aucune revendication ne sera admise sans cette carte.
4. Une carte temporaire d'enregistrement de la garantie du propriétaire vous sera délivrée à l'achat. Elle n'est valable que pour 30 jours à dater de l'achat, en attendant votre carte d'enregistrement plastifiée. Si vous deviez avoir besoin de services couverts par la garantie pendant cette période, présentez votre carte temporaire au concessionnaire, qui l'affixera à votre formulaire de revendication.
5. Il est de l'intérêt particulier de votre concessionnaire que vous restiez satisfait de votre achat. Pour cette raison, nous vous conseillons de lui confier tous les travaux couverts par la garantie.
6. Si vous n'avez pas reçu votre carte plastifiée dans les 30 jours qui suivent l'achat, mettez-vous en rapport avec votre concessionnaire.
7. La garantie limitée n'entre en vigueur que lorsque le produit est enregistré auprès de l'usine.

Remarque: dans le cas de produits pour bateaux vendus aux Etats-Unis, l'usine et le concessionnaire sont obligés de tenir des listes pour pouvoir avertir les propriétaires au cas où le Federal Safety Act (décret fédéral sur la sécurité de la navigation) l'exigerait.

ou2d

ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE

Europe

1. Il est important que votre concessionnaire agréé remplisse complètement la carte d'enregistrement de la garantie et l'envoie au distributeur ou au centre de service Marine Power responsable de l'administration des garanties pour votre région.
2. La carte d'enregistrement indique votre nom et votre adresse, le(s) numéro(s) de série et de modèle du produit, la date de vente, le type d'usage et le numéro de code du distributeur/concessionnaire, ainsi que son nom et son adresse. Ce dernier certifie aussi que vous êtes l'acheteur et usager d'origine du produit.
3. Un exemplaire de la carte d'enregistrement de la garantie, désigné comme « exemplaire de l'acheteur », DOIT vous être remis immédiatement, dès que le distributeur/concessionnaire a fini de remplir la carte. Cette carte représente votre immatriculation à l'usine et est à conserver pour usage ultérieur en cas de besoin. Si vous avez jamais besoin de service couvert par la garantie, votre concessionnaire peut vous demander votre carte d'enregistrement de la garantie pour vérifier la date d'achat et utiliser les renseignements qu'elle donne pour remplir le(s) formulaire(s) de demande.
4. Dans certains pays, le centre de service Marine Power vous délivrera une carte d'enregistrement de la garantie permanente (plastifiée) dans les 30 jours qui suivent la réception de « l'exemplaire destiné à l'usine » de la carte d'enregistrement de la garantie envoyé par votre concessionnaire. Si vous recevez une carte d'enregistrement de la garantie plastifiée, vous pouvez jeter « l'exemplaire de l'acheteur » que le concessionnaire vous a donné au moment de l'achat. Demandez à votre distributeur/concessionnaire si ce programme de carte plastifiée vous concerne.
5. Pour de plus amples renseignements sur la carte d'enregistrement de la garantie et son rôle dans l'administration des revendications, voir « Garantie internationale ».

IMPORTANT: dans certains pays, la loi exige que l'usine et le concessionnaire maintiennent des dossiers d'enregistrement des ventes de produits. Nous souhaitons que TOUS nos produits soient dans nos fichiers à l'usine au cas où nous aurions jamais à nous remettre en rapport avec vous. Exigez que votre concessionnaire/distributeur remplisse la carte d'enregistrement de la garantie immédiatement et l'envoie au centre de service international Marine Power de votre région.

GARANTIE LIMITÉE MERCURY MARINE (EUROPE)**ETENDUE DE LA GARANTIE**

Mercury Marine garantit tous les moteurs Mercury, Mariner Outboard, moteurs électriques pour pêche à la traîne Thruster, moteurs en-bord Mercruiser ou moteurs à embase neufs contre les défauts de matériau et de fabrication, pendant la période décrite ci-dessous.

DUREE DE LA GARANTIE

Cette garantie limitée couvre le produit pendant deux (2) ans à partir de sa date de vente initiale au détail, à des fins de plaisance, ou de la date à laquelle il est mis en service pour la première fois, suivant l'échéance qui survient en premier. Les acheteurs qui utilisent ces produits à des fins commerciales bénéficient d'une garantie d'un (1) an à partir de leur date de vente initiale au détail, ou de 500 heures cumulées de fonctionnement, suivant l'échéance qui survient en premier. Par fins commerciales, on entend toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi, ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement. La réparation ou le remplacement des pièces et les travaux sous garantie n'étendent nullement la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La période de garantie non utilisée peut être transférée d'un client à l'autre, si le bateau est toujours utilisé à des fins de plaisance, au moment du ré-enregistrement du produit.

CONDITIONS REGISSANT LA COUVERTURE EN GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un concessionnaire autorisé par Mercury Marine à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu, une fois que l'inspection avant livraison a été effectuée et documentée par Mercury Marine. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été enregistré correctement par le revendeur agréé. Toute information erronée concernant l'utilisation du produit ou tout changement ultérieur, d'une utilisation pour la plaisance à un usage commercial (à moins que le ré-enregistrement n'ait été effectué dans les règles) peut amener Mercury Marine à annuler la garantie, à sa seule discrétion. L'entretien périodique décrit dans le manuel de fonctionnement et d'entretien doit être exécuté en temps opportun pour pouvoir bénéficier de la garantie. Si cet entretien est effectué par le client, Mercury Marine se réserve le droit d'exiger une preuve que ces travaux ont effectivement été entrepris avant de prolonger la couverture de la garantie.

RESPONSABILITE DE MERCURY

En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à son choix, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit par Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans avoir l'obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

COMMENT OBTENIR LA COUVERTURE EN GARANTIE

Le client doit fournir à Mercury une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation, ainsi qu'un accès raisonnable au produit. Les recours en garantie doivent être effectués en livrant le produit à un concessionnaire agréé par Mercury afin qu'il puisse le réparer. Si l'acheteur ne peut livrer le produit au concessionnaire, il doit en avvertir par écrit Mercury qui se chargera de l'inspection et de toutes les réparations couvertes par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter de tous les frais relatifs au transport et/ou au temps de déplacement. Si le service fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur doit s'acquitter de tous les frais de pièces et de main d'œuvre, et de toute autre dépense liée à la réparation en question. L'acheteur ne doit pas envoyer de produit ou de pièces du produit directement à Mercury, sauf si celle-ci lui en fait la demande. La carte d'enregistrement en garantie représente le seul document d'enregistrement valide et doit être présentée au revendeur au moment du recours en garantie afin d'être couvert.

ELEMENTS NON COUVERTS

Cette garantie limitée ne couvre pas les articles de maintenance, les mises au point, les réglages, l'usure normale, les dégâts causés par un emploi abusif, une utilisation anormale, l'emploi d'une hélice ou d'un rapport de démultiplication qui ne permettent pas au moteur de tourner dans la plage recommandée de régimes à papillon complètement ouvert (cf. Manuel de fonctionnement et d'entretien), l'utilisation du produit d'une manière contraire aux recommandations du Manuel de fonctionnement et d'entretien concernant le cycle de fonctionnement, un acte de négligence, un accident, l'immersion du produit, une installation non conforme (les caractéristiques et les techniques d'installation sont décrites dans les instructions de montage concernant le produit), un entretien non conforme, l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce fabriqués ou vendus par un concurrent, les turbines ou revêtements de la pompe à injection, l'utilisation de carburants, huiles ou lubrifiants qui ne conviennent pas au produit (cf. Manuel de fonctionnement et d'entretien), la modification ou le retrait de pièces, l'infiltration d'eau dans le moteur par l'arrivée de carburant, la prise d'air ou le circuit d'échappement. La garantie est nulle et non avenue en cas d'utilisation du produit pour des courses ou toute activité de compétition, ou après modifications de l'unité inférieure en vue de telles activités, peu importe le moment où ces modifications ont eu lieu, et même si elles ont été effectuées par un propriétaire antérieur.

Cette garantie ne couvre pas les dépenses liées au halage, au lancement, au remorquage, à l'entreposage, aux appels téléphoniques, aux locations, aux préjudices secondaires, aux rampes d'accès à l'eau, à l'assurance, au remboursement d'emprunts, à la perte de temps ou de revenus, ou à tout autre type de dommages indirects ou consécutifs. Les dépenses liées à la dépose et/ou au remplacement de cloisons ou d'équipements du bateau, en raison de conception de ce dernier, pour accéder au produit, ne sont pas non plus couvertes par la garantie.

Aucun individu ni aucune entité, y compris les concessionnaires agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre d'affirmations, de représentations ou de garanties quelconques au sujet du produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. De telles affirmations, représentations ou garanties ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

Pour de plus amples informations sur les faits et les situations couverts par la garantie, et sur ceux qui ne le sont pas, reportez-vous à la rubrique Garantie du manuel de fonctionnement et d'entretien, intégrée pour référence à la présente garantie.

LIMITATIONS ET EXONERATIONS DE RESPONSABILITES

LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITE MARCHANDE ET D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER SONT EXPRESSÉMENT NIEES. SI ELLES NE PEUVENT ETRE DESAVOUÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES A LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES INDIRECTS ET CONSÉCUTIFS SONT EXCLUS DE CETTE COUVERTURE EN GARANTIE. COMME CERTAINS ÉTATS / PAYS N'AUTORISENT PAS D'EXONÉRATIONS DE RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUENT DONC PAS FORCÉMENT À VOUS. CETTE GARANTIE VOUS OCTROIE DES DROITS LÉGAUX SPECIFIQUES, AUXQUELS D'AUTRES PEUVENT VENIR S'AJOUTER, SELON VOTRE ÉTAT OU PAYS DE RÉSIDENCE.

GARANTIE LIMITEE MERCURY MARINE (CONFEDERATION DES ETATS INDEPENDANTS, MOYEN-ORIENT, AFRIQUE)

ETENDUE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit tous ces moteurs Mercury, Mariner Outboard, moteurs électriques pour la pêche à la traîne Thruster, moteurs en-bord ou à embase Mercuriser neufs contre tout défaut de matériau et de fabrication pendant la période décrite ci-dessous.

DURÉE DE LA GARANTIE

Cette garantie limitée couvre le produit pendant un (1) an à partir de sa date de vente initiale au détail, à des fins de plaisance, ou de la date à laquelle il est mis en service pour la première fois, suivant l'échéance qui survient en premier. Les acheteurs qui utilisent ces produits à des fins commerciales bénéficient d'une garantie d'un (1) an à partir de leur date de vente initiale au détail, ou de 500 heures cumulées de fonctionnement, suivant l'échéance qui survient en premier. Par fins commerciales, on entend toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi, ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement. La réparation ou le remplacement des pièces et les travaux sous garantie n'étendent nullement la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La période de garantie non utilisée peut être transférée d'un client à un autre au moment du ré-enregistrement du produit.

CONDITIONS REGISSANT LA COUVERTURE EN GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un concessionnaire autorisé par Mercury Marine à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu, une fois que l'inspection avant livraison a été effectuée et documentée par Mercury Marine. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été enregistré correctement par le revendeur agréé. Toute information erronée concernant l'utilisation du produit ou tout changement ultérieur, d'une utilisation pour la plaisance à un usage commercial (à moins que le ré-enregistrement n'ait été effectué dans les règles) peut amener Mercury Marine à annuler la garantie, à sa seule discrétion. L'entretien périodique décrit dans le manuel de fonctionnement et d'entretien doit être exécuté en temps opportun pour pouvoir bénéficier de la garantie. Si cet entretien est effectué par le client, Mercury Marine se réserve le droit d'exiger une preuve que ces travaux ont effectivement été entrepris avant de prolonger la couverture de la garantie.

RESPONSABILITE DE MERCURY

En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à son choix, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit par Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans avoir l'obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

COMMENT OBTENIR LA COUVERTURE EN GARANTIE

Le client doit fournir à Mercury une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation, ainsi qu'un accès raisonnable au produit. Les recours en garantie doivent être effectués en livrant le produit à un concessionnaire agréé par Mercury afin qu'il puisse le réparer. Si l'acheteur ne peut livrer le produit au concessionnaire, il doit en avvertir par écrit Mercury qui se chargera de l'inspection et de toutes les réparations couvertes par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter de tous les frais relatifs au transport et/ou au temps de déplacement. Si le service fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur doit s'acquitter de tous les frais de pièces et de main d'œuvre, et de toute autre dépense liée à la réparation en question. L'acheteur ne doit pas envoyer de produit ou de pièces du produit directement à Mercury, sauf si celle-ci lui en fait la demande. La carte d'enregistrement en garantie représente le seul document d'enregistrement valide et doit être présentée au revendeur au moment du recours en garantie afin d'être couvert.

ELEMENTS NON COUVERTS

Cette garantie limitée ne couvre pas les articles de maintenance, les mises au point, les réglages, l'usure normale, les dégâts causés par un emploi abusif, une utilisation anormale, l'emploi d'une hélice ou d'un rapport de démultiplication qui ne permettent pas au moteur de tourner dans la plage recommandée de régimes à papillon complètement ouvert (cf. Manuel de fonctionnement et d'entretien), l'utilisation du produit d'une manière contraire aux recommandations du Manuel de fonctionnement et d'entretien concernant le cycle de fonctionnement, un acte de négligence, un accident, l'immersion du produit, une installation non conforme (les caractéristiques et les techniques d'installation sont décrites dans les instructions de montage concernant le produit), un entretien non conforme, l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce fabriqués ou vendus par un concurrent, les turbines ou revêtements de la pompe à injection, l'utilisation de carburants, huiles ou lubrifiants qui ne conviennent pas au produit (cf. Manuel de fonctionnement et d'entretien), la modification ou le retrait de pièces, l'infiltration d'eau dans le moteur par l'arrivée de carburant, la prise d'air ou le circuit d'échappement. La garantie est nulle et non avenue en cas d'utilisation du produit pour des courses ou toute activité de compétition, ou après modifications de l'unité inférieure en vue de telles activités, peu importe le moment où ces modifications ont eu lieu, et même si elles ont été effectuées par un propriétaire antérieur.

Cette garantie ne couvre pas les dépenses liées au halage, au lancement, au remorquage, à l'entreposage, aux appels téléphoniques, aux locations, aux préjudices secondaires, aux rampes d'accès à l'eau, à l'assurance, au remboursement d'emprunts, à la perte de temps ou de revenus, ou à tout autre type de dommages indirects ou consécutifs. Les dépenses liées à la dépose et/ou au remplacement de cloisons ou d'équipements du bateau, en raison de la conception de ce dernier, pour accéder au produit, ne sont pas non plus couvertes par la garantie.

Aucun individu ni aucune entité, y compris les concessionnaires agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre d'affirmations, de représentations ou de garanties quelconques au sujet du produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. De telles affirmations, représentations ou garanties ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

Pour de plus amples informations sur les faits et les situations couverts par la garantie, et sur ceux qui ne le sont pas, reportez-vous à la rubrique Garantie du manuel de fonctionnement et d'entretien, intégrée pour référence à la présente garantie.

LIMITATIONS ET EXONERATIONS DE RESPONSABILITES

GARANTIES IMPLICITES DE QUALITE MARCHANDE ET D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER SONT EXPRESSÉMENT NIÉES. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DESAVOUÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITEES À LA DUREE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES INDIRECTS ET CONSECUTIFS SONT EXCLUS DE CETTE COUVERTURE EN GARANTIE. COMME CERTAINS ETATS / PAYS N'AUTORISENT PAS D'EXONERATIONS DE RESPONSABILITE, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUENT DONC PAS FORCÉMENT À VOUS. CETTE GARANTIE VOUS OCTROIE DES DROITS LEGAUX SPÉCIFIQUES, AUXQUELS D'AUTRES PEUVENT VENIR S'AJOUTER, SELON VOTRE ETAT OU PAYS DE RESIDENCE.

MERCURY, MARINER, MERCRUISER GARANTIE LIMITÉE DE 3 ANS CONTRE LES DÉGÂTS DE CORROSION ETENDUE DE LA GARANTIE

Nous garantissons tous les moteurs en-bord ou à embase Mercury, Mariner et MerCruiser neufs (le produit) qui ne fonctionnent plus normalement en raison d'un dommage direct cause par la corrosion pendant la période décrite ci-dessous.

DUREE DE LA GARANTIE

Cette garantie limitée couvre le produit pendant trois (3) ans à partir de sa date de vente initiale ou de la date à laquelle il est mis en service pour la première fois, suivant l'échéance qui survient en premier. La réparation ou le remplacement des pièces, ou les travaux sous garantie n'étendent nullement la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. Toute portion de la garantie non utilisée peut être transférée à un acheteur ultérieur (à des fins non commerciales) sous réserve d'un ré-enregistrement correct du produit.

CONDITIONS REGISSANT LA COUVERTURE EN GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un concessionnaire autorisé par Mercury Marine à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu, une fois que l'inspection avant livraison a été effectuée et documentée par Mercury Marine. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été enregistré correctement par le revendeur agréé. Les dispositifs anticorrosion décrits dans le Manuel de fonctionnement et d'entretien doivent être utilisés sur le bateau, et l'entretien de routine précisé dans ce même manuel doit être effectué en temps opportun (y compris, sans toutefois s'y limiter, le remplacement des anodes sacrificielles, l'utilisation de lubrifiants spéciaux et les retouches des éraflures et égratignures) pour pouvoir bénéficier de la garantie. Si cet entretien est effectué par le client, Mercury Marine se réserve le droit d'exiger une preuve que ces travaux ont effectivement été entrepris avant de prolonger la couverture de la garantie.

RESPONSABILITE DE MERCURY

En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à son choix, à la réparation des pièces corrodées, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit par Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans avoir l'obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

COMMENT OBTENIR LA COUVERTURE EN GARANTIE

Le client doit fournir à Mercury une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation, ainsi qu'un accès raisonnable au produit. Les recours en garantie doivent être effectués en livrant le produit à un concessionnaire agréé par Mercury afin qu'il puisse le réparer. Si l'acheteur ne peut livrer le produit au concessionnaire, il doit en avvertir par écrit Mercury qui se chargera de l'inspection et de toutes les réparations couvertes par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter de tous les frais relatifs au transport et/ou au temps de déplacement. Si le service fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur doit s'acquitter de tous les frais de pièces et de main d'œuvre, et de toute autre dépense liée à la réparation en question. L'acheteur ne doit pas envoyer de produit ou de pièces du produit directement à Mercury, sauf si celle-ci lui en fait la demande. La carte d'enregistrement en garantie représente le seul document d'enregistrement valide et doit être présentée au revendeur au moment du recours en garantie afin d'être couvert.

ELEMENTS NON COUVERTS

Cette garantie limitée ne couvre pas la corrosion des circuits électriques, la corrosion résultant de dégâts, la corrosion qui entraîne des dommages purement esthétiques, les emplois abusifs et les travaux d'entretien non conformes, la corrosion des accessoires, des instruments, des circuits de direction, la corrosion de l'embase à jet installée à l'usine, les dommages provenant des salissures marines, les produits vendus avec une garantie limitée de moins d'un an, les pièces de rechange (achetées par le client) et les produits utilisés à des fins commerciales. Par fins commerciales, on entend toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi, ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement.

Les dégâts de corrosion produits par les courants vagabonds (prises de quai, bateaux voisins, métal immergé) ne sont pas couverts par cette garantie. Ils doivent être évités par le recours à un dispositif de protection contre la corrosion, tel que le système Mercury Precision Parts ou Quicksilver MerCathode et / ou un isolateur cathodique. Les dégâts de corrosion engendrés par la corrosion à la suite d'une application inappropriée de peintures antisalissures à base de cuivre ne sont pas non plus couverts par cette garantie limitée. Si une protection antisalissure est nécessaire, il est recommandé d'utiliser des peintures à base d'adipate de tributylétain (TBTA) sur les bateaux MerCruiser. Dans les régions où ces peintures sont interdites par la loi, des peintures à base de cuivre peuvent être utilisées sur la coque et le tableau arrière. N'appliquez pas de peinture sur le hors-bord ni sur le produit MerCruiser. En outre, veillez à ne pas établir de connexion électrique entre le produit sous garantie et la peinture. Reportez-vous au Manuel de fonctionnement et d'entretien pour tout détail supplémentaire.

Pour de plus amples informations sur les faits et les situations couverts par la garantie, et sur ceux qui ne le sont pas, reportez-vous à la rubrique Garantie du manuel de fonctionnement et d'entretien, intégrée pour référence à la présente garantie.

LIMITATIONS ET EXONERATIONS DE RESPONSABILITES

GARANTIES IMPLICITES DE QUALITE MARCHANDE ET D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER SONT EXPRESSÉMENT NIEES. SI ELLES NE PEUVENT ETRE DÉSAVOUÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITEES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES INDIRECTS ET CONSÉCUTIFS SONT EXCLUS DE CETTE COUVERTURE EN GARANTIE. COMME CERTAINS ETATS / PAYS N'AUTORISENT PAS D'EXONERATIONS DE RESPONSABILITE, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUENT DONC PAS FORCÉMENT À VOUS. CETTE GARANTIE VOUS OCTROIE DES DROITS LEGAUX SPECIFIQUES, AUXQUELS D'AUTRES PEUVENT VENIR S'AJOUTER, SELON VOTRE ÉTAT OU PAYS DE RESIDENCE.

INFORMATIONS DE GARANTIE

op5d

COUVERTURE DE LA GARANTIE ET EXCLUSIONS

Ce chapitre vise à éliminer certaines méprises courantes relatives à la couverture de la garantie. Les informations suivantes concernent certains types de service non couverts par la garantie. Les clauses énoncées dans la présente ont été incorporées par référence à la Garantie limitée de trois ans contre les défaillances dues à la corrosion, à la Garantie (internationale) limitée sur les hors - bord et à la Garantie limitée sur les hors - bord (Etats - Unis et Canada).

N'oubliez pas que la garantie couvre les réparations nécessaires durant la période de garantie, en raison de vices de matière primitive et de défauts de fabrication. Les installations défectueuses, les accidents, l'usure normale et toute une série d'autres causes affectant le produit ne sont pas couverts.

La garantie est limitée aux vices de matière primitive et aux défauts de fabrication à condition que la vente au particulier ait été effectuée dans un pays dans lequel nous autorisons la distribution.

Pour toute question concernant la couverture de garantie, contactez votre concessionnaire agréé. Il sera heureux de répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir.

Exclusions générales de la garantie :

1. Les réglages et les mises au point mineurs, y compris vérification, nettoyage ou réglage des bougies, composants d'allumage, réglages des carburateurs, filtres, courroies, commandes et vérification de la lubrification effectuée dans le cadre des interventions normales.
2. Embases à jet installées à l'usine - Les pièces spécifiques non couvertes par la garantie sont : l'hélice de l'embase à jet et le revêtement intérieur de l'embase à jet, endommagés par suite de choc ou d'usure, et les paliers de l'arbre moteur endommagés en raison d'un entretien non conforme.
3. Les dommages causés par négligence, défaut de maintenance, accident, fonctionnement anormal, installation ou entretien incorrect(e).
4. Les frais de mise à sec, de mise à l'eau et de remorquage, dépose et/ou remplacement des partitions du bateau ou de matériau qui, étant donné la configuration du bateau, sont nécessaires à l'accès au produit, tous les frais de transport et/ou de déplacement s'y rapportant, etc. Le produit doit être aisément accessible pour toute intervention de garantie. Le client doit livrer le produit à un concessionnaire agréé.
5. Les interventions complémentaires requises par le client, autres que celles nécessaires pour satisfaire aux obligations de garantie.

INFORMATIONS DE GARANTIE

op6d

COUVERTURE DE LA GARANTIE ET EXCLUSIONS

6. La main - d'oeuvre fournie par toute autre personne que le concessionnaire agréé ne peut être couverte que dans les conditions suivantes : en cas d'urgence (à condition qu'aucun concessionnaire agréé dans la région ne puisse effectuer le travail requis ou ne dispose d'installations de mise à sec, etc., et que l'usine ait donné son accord préalable pour que l'intervention soit effectuée à ce site).
7. Tous les dommages accessoires et/ou consécutifs (frais de remisage, notes de téléphone et de location de tout type, inconvénients ou pertes de temps ou manques à gagner) sont à la charge du propriétaire.
8. Utilisation de pièces de marques, autres que Mercury Precision ou Quicksilver lors de réparations sous garantie.
9. Les huiles, lubrifiants ou liquides changés dans le cadre de la maintenance de routine sont à la charge du client à moins que des fuites ou la contamination de ces produits n'interviennent en raison de défaut du produit, alors couvert par la garantie.
10. La participation ou la préparation aux courses ou à toute autre activité de compétition ou l'utilisation d'une unité de course surbaissée.
11. Un moteur bruyant n'indique pas nécessairement un problème grave. Si le diagnostic révèle un défaut interne de moteur grave, pouvant être à l'origine d'une panne, la cause du bruit doit être corrigée aux termes de la garantie.
12. Les dommages causés aux unités surbaissées et/ou à l'hélice, à la suite d'un contact avec un objet immergé, sont considérés comme des dangers de navigation.
13. L'entrée d'eau dans le moteur, par l'intermédiaire du circuit de carburant, d'air ou d'échappement ou par immersion.
14. Les défauts de toute pièce provenant d'un manque d'eau de refroidissement, nécessitant le démarrage à sec du moteur, de corps étrangers bloquant les orifices d'admission, d'un moteur monté trop haut ou trop relevé.
15. L'utilisation d'essences ou de lubrifiants ne convenant pas à l'utilisation avec ou sur le produit. Se reporter à la rubrique d'entretien.
16. Notre garantie limitée ne s'applique pas à tout dommage causé à nos produits, à la suite de l'installation ou de l'utilisation de pièces ou d'accessoires qui ne sont pas fabriqué(s) ni vendu(s) par nos soins. Les défauts qui ne sont pas liés à l'utilisation de ces pièces ou accessoires sont couverts par la garantie s'ils satisfont par ailleurs les termes de la garantie limitée de ce produit.

INFORMATIONS GENERALES

oba1d

RESPONSABILITES DU PILOTE

Le pilote est responsable de la bonne conduite du bateau et de la sécurité de ses occupants ainsi que de celle du public. Nous engageons tous les utilisateurs du moteur hors-bord à lire attentivement et entièrement ce manuel et à ne commencer à piloter qu'après avoir bien compris toutes les instructions qu'il contient.

Veillez à ce qu'au moins l'un des passagers, autre que le pilote, soit informé des manoeuvres de base (démarrage, fonctionnement du hors-bord et navigation), au cas où le pilote se trouverait incapable de conduire le bateau.

obb1d

AVANT LA MISE EN MARCHÉ DE VOTRE MOTEUR

Lisez ce manuel attentivement. Apprenez à utiliser correctement votre moteur hors-bord. N'hésitez pas à contacter votre concessionnaire si vous avez des questions.

Accompagnée d'un peu de bon sens, la connaissance du fonctionnement de votre moteur et des consignes de sécurité peut permettre d'éviter blessures et dommages matériels.

Ce manuel, ainsi que les étiquettes de sécurité fixées sur le moteur, utilise les avertissements suivants pour attirer votre attention sur les consignes de sécurité à respecter.

⚠ DANGER

DANGER - Dangers immédiats et CERTAINS de blessures graves ou de mort.

⚠ AVERTISSEMENT

AVERTISSEMENT - Dangers ou actes dangereux qui POURRAIENT entraîner des blessures graves ou la mort.

⚠ ATTENTION

ATTENTION - Dangers ou actes dangereux susceptibles d'entraîner des blessures légères ou des dommages matériels.

gob1

1

U.S. COAST GUARD CAPACITY	
MAXIMUM HORSEPOWER	XXX
MAXIMUM PERSON CAPACITY (POUNDS)	XXX
MAXIMUM WEIGHT CAPACITY	XXX

obc1d

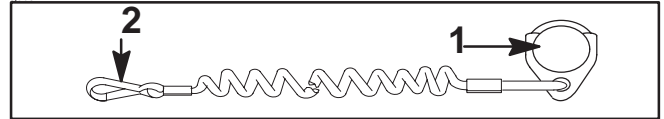
PUISSANCE MAXIMALE DU BATEAU

1 Ne dépassez pas les limites de puissance et de charge de votre bateau. La plupart des bateaux portent une plaque indiquant ces limites, calculées par le fabricant sur la base de certaines recommandations réglementaires. Dans le doute, contactez votre concessionnaire ou le constructeur du bateau.

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation d'un moteur hors-bord excédant la limite maximum de puissance du bateau peut : 1) entraîner la perte de contrôle de ce dernier, 2) modifier ses caractéristiques de flottaison en raison d'une charge excessive du tableau arrière, ou 3) causer la rupture du bateau, particulièrement au voisinage du tableau arrière.

gob5



dog6d

COUPE - CIRCUIT D'URGENCE

1 Le coupe-circuit d'urgence a pour but de couper le moteur lorsque le pilote s'éloigne à une distance suffisante de son poste pour le déclencher (lorsqu'il en est éjecté accidentellement, par exemple). Les moteurs à barre franche et certains modèles à commande à distance sont équipés d'un tel dispositif. Il peut aussi être installé en tant qu'accessoire, en général sur le tableau de bord ou sur le côté adjacent au poste de pilotage.

2 Le cordon complètement étendu mesure de 122 à 152 cm. L'une de ses extrémités est munie d'une pièce destinée à être introduite dans l'interrupteur, et l'autre côté d'un mousqueton pouvant être fixé sur le pilote. Le cordon est spiralé pour être aussi court que possible en position de repos et pour ne pas accrocher les objets situés à proximité. Sa longueur est calculée pour éviter tout déclenchement accidentel pendant le déplacement normal du pilote autour du poste de pilotage. Si un cordon plus court est préférable, vous pouvez le raccourcir en l'enroulant autour du poignet ou de la jambe du pilote ou en faisant un simple noeud.

Lisez les consignes de sécurité ci-dessous avant de procéder.

Consignes de sécurité importantes : le coupe-circuit d'urgence a pour but de couper le moteur lorsque le pilote s'éloigne à une distance suffisante de son poste pour le déclencher. Cette situation peut se produire lorsque l'opérateur tombe accidentellement à l'eau ou se déplace suffisamment loin de son poste. Les éjections accidentelles et les chutes par dessus bord sont des risques associés plus fréquemment à certains types de bateaux, notamment les bateaux pneumatiques à bords bas ou les barriers, les bateaux haute performance et les bateaux de pêche légers à barre franche, dont le maniement exige un certain doigté. Des imprudences peuvent aussi être la cause des éjections accidentelles et des chutes par dessus bord : pilote assis sur le dossier du siège ou sur le plat-bord, ou debout aux vitesses de déjaugage, pilote assis sur les plateformes surélevées des bateaux de pêche, conduite à vitesse élevée dans des eaux peu profondes ou encombrées, relâchement d'un volant de direction ou d'une barre qui tire d'un côté, consommation d'alcool ou de substances intoxicantes ou manoeuvres risquées à haute vitesse.

Bien que le déclenchement du coupe-circuit d'urgence provoque l'arrêt immédiat du moteur, le bateau peut poursuivre sa course sur une certaine distance selon la vitesse acquise et l'angle de virage éventuel au moment de l'arrêt du moteur. Il ne peut toutefois pas virer de 360 degrés. Lorsqu'il se déplace moteur coupé, le bateau est tout aussi susceptible de blesser les personnes se trouvant sur sa trajectoire que lorsque le moteur est en marche.

Il est vivement conseillé d'informer les passagers des procédures correctes de démarrage et de fonctionnement, dans l'hypothèse d'une situation d'urgence où ils seraient amenés à faire fonctionner le moteur (par ex., si le pilote est éjecté accidentellement).

⚠ AVERTISSEMENT

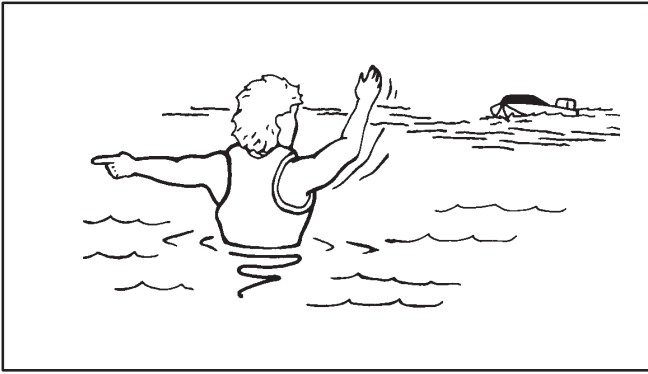
Si le pilote venait à tomber à l'eau, l'arrêt immédiat du moteur réduit de manière importante les risques de blessures graves, voire mortelles, causés par le passage du bateau. Reliez toujours correctement les deux extrémités du coupe-circuit d'urgence à l'interrupteur d'arrêt d'un côté et au pilote de l'autre.

Le coupe-circuit d'urgence peut également être actionné par inadvertance ou accidentellement, ce qui peut avoir les conséquences dangereuses suivantes :

1. Perte d'équilibre et chute vers l'avant des passagers causés par une perte de vitesse inattendue. Ce danger concerne particulièrement les passagers situés à l'avant du bateau qui peuvent être éjectés par dessus bord et blessés par le boîtier d'inversion ou l'hélice.
2. Perte de la puissance motrice et du contrôle de la direction par mer agitée, courants forts ou grand vent.
3. Perte de contrôle au moment de l'accostage.

⚠ AVERTISSEMENT

Les forces de décélération créées par une activation accidentelle ou involontaire du coupe-circuit d'urgence entraînent des risques de blessures graves, voire mortelles. Le pilote ne doit jamais quitter son poste sans s'être désolidarisé au préalable du cordon de l'interrupteur d'arrêt.



obd

INFORMATIONS GENERALES

obh2d

PROTECTION DES BAIGNEURS

Bateau en marche

Il est extrêmement difficile pour un nageur ou pour toute personne se tenant dans l'eau de se déplacer assez rapidement pour éviter un bateau allant dans sa direction, même à basse vitesse.

C'est pourquoi nous vous recommandons de ralentir et de faire preuve de la plus grande prudence lorsque vous naviguez dans une zone où des nageurs ou des baigneurs peuvent se trouver.

Lorsque le bateau se déplace par inertie, moteur débrayé, l'eau exerce toujours une force suffisante sur l'hélice pour la faire tourner. Même cette rotation au point mort peut causer des blessures graves.

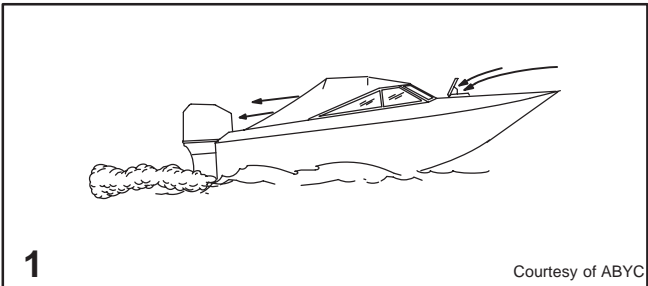
Bateau à l'arrêt

Passez au point mort et coupez le moteur avant de laisser vos passagers entrer dans l'eau ou nager près de votre bateau.

⚠ AVERTISSEMENT

Coupez immédiatement le moteur dès qu'un baigneur se trouve à proximité du bateau. Il risque en effet d'être gravement blessé par une hélice en rotation, un bateau en mouvement, ou un carter d'engrenage qui se déplace ou tout dispositif fixé sur le bateau ou le carter d'engrenage.

gob4



Courtesy of ABYC

obh2d

GAZ D'ÉCHAPPEMENT

Attention au monoxyde de carbone !

Le monoxyde de carbone est présent dans les gaz d'échappement de tous les moteurs à combustion interne, y compris les hors-bord, les moteurs à embase et les moteurs in-bord de propulsion des bateaux, ainsi que les générateurs d'alimentation des différents accessoires. Le monoxyde de carbone est un gaz mortel incolore, inodore et insipide.

Les symptômes précurseurs, qui ne doivent pas être confondus avec le mal de mer ou l'ivresse, comprennent des maux de tête, des vertiges, la somnolence et des nausées.

⚠ AVERTISSEMENT

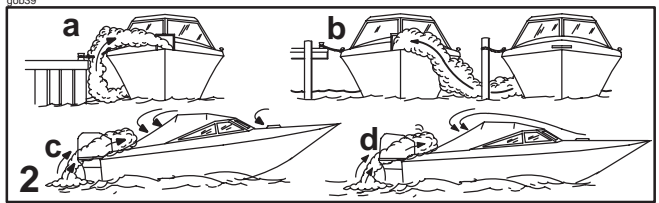
Évitez de faire tourner le moteur si la ventilation n'est pas suffisante. Une exposition prolongée au monoxyde de carbone, en concentration suffisante, peut provoquer des évanouissements, des lésions cérébrales ou la mort.

Bonne ventilation

Aérez la cabine des passagers, ouvrez les rideaux latéraux ou écoutilles avant pour évacuer les gaz.

1 Exemple de bonne ventilation- Circulation d'air désirée dans le bateau.

gob39



obh3d

GAZ D'ÉCHAPPEMENT (SUITE)

Mauvaise ventilation

Dans certaines conditions de fonctionnement ou de vent, le monoxyde de carbone peut être aspiré dans les cabines ou les postes de pilotage clos ou recouverts d'un taud ne procurant pas de ventilation suffisante. Installez un ou plusieurs détecteurs de monoxyde de carbone dans votre bateau.

Dans de rares cas, par mer calme, les nageurs et les passagers d'un bateau à l'arrêt, dont le moteur tourne ou qui se trouve à proximité d'un moteur en marche, peuvent être exposés à une concentration dangereuse de monoxyde de carbone, même s'ils se tiennent dans une zone non close.

2 Exemples de mauvaise ventilation

Bateau stationnaire

- Moteur tournant lorsque le bateau est amarré dans un espace confiné.
- Amarrage à proximité d'un autre bateau dont le moteur tourne au ralenti.

Bateau en mouvement

- Moteur tournant avec un angle de relevage avant trop haut.
- Moteur tournant alors qu'aucune écoutille avant n'est ouverte (effet de voiture break).

obh2d

CHOIX DES ACCESSOIRES DU MOTEUR HORS-BORD

Les accessoires d'origine Mercury Precision ou Quicksilver ont été spécialement conçus et testés pour votre moteur hors-bord. Ils sont disponibles auprès des revendeurs Mercury Marine.

Certains accessoires qui ne sont pas fabriqués ou vendus par Mercury Marine peuvent présenter des problèmes de sécurité si vous les utilisez avec votre moteur hors-bord. Procurez-vous les manuels d'installation, d'utilisation et d'entretien de tous les accessoires que vous choisissez et lisez-les attentivement.

⚠ AVERTISSEMENT

Consultez votre concessionnaire avant toute installation d'accessoires. Un mauvais usage des accessoires recommandés ou l'installation d'accessoires incompatibles avec votre équipement peut causer des blessures graves ou mortelles ou une défaillance du produit.

obk1d

SECURITE SUR L'EAU

Pour votre sécurité sur l'eau, renseignez-vous sur la réglementation et les restrictions relatives à la navigation, et n'oubliez pas les mesures de précaution ci-dessous.

Utilisez un gilet de sauvetage. Vous devez disposer d'un gilet de sauvetage homologué facilement accessible pour chaque personne à bord.

Ne chargez pas votre bateau à l'excès. La plupart des bateaux sont classés et certifiés en fonction d'une capacité de charge (poids transporté) nominale maximale. Consultez la plaque de capacité de votre bateau. Dans le doute, contactez votre concessionnaire ou le constructeur du bateau.

Procédez régulièrement à toutes les vérifications de sécurité et à tous les travaux d'entretien requis et veillez à faire effectuer les réparations nécessaires.

Prenez connaissance avec tous les règlements et lois nautiques applicables et respectez-les. Nous conseillons aux pilotes de suivre l'un des cours de navigation et de sécurité nautique proposés par diverses organisations telles que : 1. les auxiliaires des Garde-côtes, 2. les clubs nautiques, 3. la Croix Rouge et 4. la police maritime et des voies d'eau.

Veillez à ce que tous vos passagers soient bien assis. Ne laissez personne s'installer sur une partie quelconque du bateau non prévue à cet effet, par exemple les dossiers des sièges, les plats-bords, le tableau arrière, la proue, les ponts, les sièges de pêche surélevés ou tournants. De manière générale, interdisez tous les endroits d'où une personne pourrait tomber ou être projetée à l'eau en cas d'accélération brusque et inattendue, d'arrêt ou de mouvement soudains ou de perte de contrôle du bateau.

Ne naviguez jamais en état d'ivresse ou d'intoxication. Votre jugement et vos réflexes en souffriraient.

Formez d'autres personnes au pilotage du bateau. Montrez les manoeuvres de base (démarrage, fonctionnement du hors-bord et navigation) à l'un des passagers au moins, au cas où le pilote se trouverait incapable de conduire ou tomberait à l'eau.

Embarquement de passagers. Coupez le moteur lorsque vos passagers embarquent, débarquent ou se trouvent près de la poupe (arrière) du bateau (côté hélice). Passer au point mort ne suffit pas.

Soyez vigilant. Le pilote est tenu de rester en alerte en permanence, tant par la vue que par l'ouïe. Sa vision ne doit pas être obstruée, particulièrement dans la direction de marche du bateau. Il convient à cet effet d'écartier tout passager, matériel ou siège de pêche se trouvant dans le champ de vision du pilote lorsque le bateau se déplace à une vitesse supérieure au ralenti.

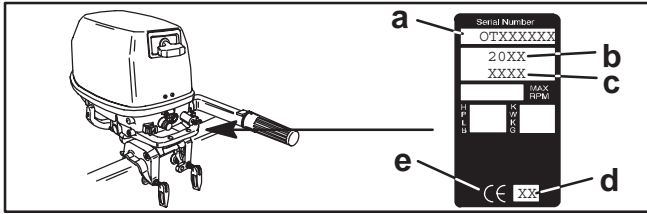
Ne suivez jamais directement un skieur : s'il tombe, vous risqueriez un accident grave. A 40 km/h, par exemple, votre bateau ne met que 5 secondes à rattraper un skieur tombé à 61 mètres de vous.

INFORMATIONS GENERALES SECURITE SUR L'EAU (SUITE)

Veillez aux skieurs tombés à l'eau. Si vous utilisez votre bateau pour le ski nautique ou des activités similaires, veillez à ce que le skieur, s'il est tombé, soit toujours du côté du pilote du bateau lorsque vous retournez le chercher. Gardez toujours le skieur tombé en vue et ne faites jamais marche arrière en sa direction ou en direction de toute personne à l'eau.

Signalez les accidents. En cas d'accident, déposez un constat auprès des autorités, conformément aux lois en vigueur.

gob6



ob11d

ENREGISTREMENT DU NUMERO DE SERIE

Il est important que vous notiez ce numéro pour référence ultérieure. Le numéro de série est situé sur le moteur comme illustré ci-dessous.

- Numero de serie
- Année du modèle
- Code de désignation
- Année de fabrication (Europe seulement)
- Homologation européenne (Europe seulement)

obm46d

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Modèles	6
Puissance en chevaux	6
Kilowatts	4,47
Gamme de régimes à pleins gaz, trs/mn	5000-6000
Régime au ralenti	1100 trs/mn en prise 1300 trs/mn au point mort
Nombre de cylindres	1
Cylindrée	123 cc
Alésage	59 mm
Course des pistons	45 mm
Capacité d'huile du moteur	450 ml
Bougies recommandées	NGK DCPR6E
Distance d'éclatement des bougies	0,9 mm
Capacité de lubrifiant du carter d'engrenage	195 ml
Rapport d'engrenage	2,15/1
Essence recommandée	Consultez le chapitre Carburants
GPL recommandé	Consultez le chapitre Carburants
Huile recommandée	Consultez le chapitre Carburants

RECOMMANDATIONS D'UTILISATION DU GPL COMME CARBURANT DE PROPULSION DES BATEAUX, YACHTS ET AUTRES EMBARCATIONS

Les informations de ce manuel sont données de bonne foi et sont considérées exactes mais elles n'impliquent aucune acceptation de responsabilité civile ou autre de la part de Mercury Marine.

PROPRIETES DU GPL

Le GPL est le nom commercial du propane et du butane commercial. Ce sont des hydrocarbures produits par les industries pétrolières et gazières.

La combustion du GPL produit du dioxyde de carbone (CO₂) et de la vapeur d'eau en présence d'une quantité suffisante d'air. Une ventilation et / ou un approvisionnement en carburant insuffisants, ou un mauvais mélange air / gaz (en raison, par ex., d'une maintenance non assurée) peuvent produire un dégagement de monoxyde de carbone toxique.

Les personnes responsables du stockage et de la manipulation du GPL doivent connaître les caractéristiques et les dangers potentiels suivants.

- Le GPL est stocké sous la forme d'un liquide sous pression. C'est un gaz pratiquement incolore dont le poids est environ deux fois inférieur à un volume d'eau équivalent.
- La vapeur de GPL est plus dense que l'air : le butane est environ deux fois plus lourd que l'air et le propane une fois et demi. Par conséquent, la vapeur peut suivre le sol, s'infiltrer dans les collecteurs d'égout jusqu'à des profondeurs maximales, puis s'enflammer à une distance considérable de la source de la fuite. A l'air libre, la vapeur se disperse lentement.
- Le GPL peut former un mélange inflammable au contact de l'air. La zone d'inflammabilité à température et à pression ambiantes se situe entre une limite inférieure d'environ 2 % de vapeur dans l'air et une limite supérieure d'environ 10 %. Dans cette plage, il y a risque d'inflammation. En dehors de ces limites, le mélange est soit trop pauvre, soit trop riche pour s'enflammer. Cependant, les mélanges trop riches peuvent devenir dangereux lorsqu'ils sont dilués dans de l'air car ils s'enflamment à son contact. A des pressions supérieures à celle de l'air, la limite supérieure d'inflammabilité augmente mais cette augmentation n'est pas linéaire par rapport à celle de la pression.
- Un dégagement même minime de gaz liquéfié peut produire de grandes quantités de mélange vapeur / air et présente donc un danger considérable.

Ne détectez jamais les fuites à l'aide d'une flamme nue.

- A très fortes concentrations dans l'air, la vapeur de GPL est anesthésiante et peut avoir des effets asphyxiants si l'oxygène disponible est dilué ou réduit.
- Avant d'être mis sur le marché, le GPL commercial est en général odorisé afin de pouvoir être détecté olfactivement lorsque le gaz est concentré à un cinquième de la limite inférieure d'inflammabilité (par ex., à environ 0,4 % du gaz dans l'air).
- Le dégagement de GPL peut être détecté par d'autres moyens. Lorsque le liquide s'évapore, l'effet de refroidissement qu'il provoque sur l'air ambiant entraîne la condensation, voire la congélation de la vapeur d'eau présente dans l'air. Cet effet peut se matérialiser sous forme de givre au point de dégagement et donc permettre de détecter toute fuite de GPL. L'indice de réfraction du GPL étant différent de celui de l'air, les fuites peuvent quelquefois provoquer une impression de « miroitement » dans l'air.
- En raison de sa vaporisation rapide et de l'abaissement de la température qui s'ensuit, le GPL, sous forme liquide notamment, peut provoquer des gelures graves s'il est en contact avec la peau. Si ce risque existe, il est recommandé de porter un équipement de protection individuelle (main et yeux).
- Tout réservoir ayant contenu du GPL et considéré comme « vide » peu en fait encore en contenir des vapeurs et présenter un risque potentiel. Dans cet état, la pression interne est proche de celle de l'air. Si un robinet fuit ou est mal fermé, de l'air peut s'infiltrer dans le récipient et former un mélange inflammable qui risque d'exploser ; sinon, le GPL peut se diffuser dans l'air.

Remarque: ces propriétés constituent les caractéristiques générales du GPL ; le point 8, notamment, ne représente pas un risque inhérent à l'utilisation normale des bouteilles de gaz.

RECOMMANDATIONS D'UTILISATION DU GPL COMME CARBURANT DE PROPULSION DES BATEAUX, YACHTS ET AUTRES EMBARCATIONS

DEFINITIONS

Personne compétente : toute personne ayant les connaissances, la formation et la capacité nécessaires pour exécuter ses fonctions en toute sécurité et de manière à assurer un fonctionnement sûr du bateau.

Composant : tout équipement par lequel s'écoule le GPL ou un autre carburant et qui fait partie du kit de conversion du bateau.

Bouteille : tout réservoir ou récipient, dont le modèle a été agréé, qui contient du GPL sous pression et est utilisé pour transporter ou stocker du GPL.

Bicombustible : lorsque deux carburants sont fournis alternativement.

Soute ou compartiment à GPL : enceinte profilée uniquement conçue pour contenir la ou les bouteilles de GPL, ainsi que les détendeurs, le matériel de sécurité et les tuyaux connexes.

Robinet d'arrêt : dispositif de contrôle double de remplissage qui évite les trop-plein et empêche de remplir un réservoir de carburant au-delà d'un niveau prédéterminé (en général 80 %).

Soupape de verrouillage : terme utilisé pour décrire un robinet d'arrêt monté sur une conduite de carburant qui interrompt automatiquement l'arrivée de carburant au moteur dans des conditions précises liées au fonctionnement et à la sécurité du bateau.

Clapet de non-retour / Soupape de retenue : dispositif qui permet l'écoulement dans une seule direction, et empêche toute circulation dans le sens inverse.

STOCKAGE DES BOUTEILLES DE GPL

Les bouteilles de gaz de pétrole liquéfié (GPL) doivent être arrimées sur le pont découvert, soit à l'air libre, soit à l'intérieur d'un compartiment qui doit être équipé de ventilations basse et haute, de manière à ce que toute fuite de gaz puisse être dispersée rapidement et ne pénètre pas à l'intérieur de la coque.

Les soutes ou compartiments doivent être utilisés uniquement pour le stockage des bouteilles de GPL et des dispositifs de contrôle connexes, et ne pas contenir d'autre matériel. Les réservoirs qui ne sont pas branchés et les bouteilles vides doivent être arrimés de la même manière que ceux qui sont utilisés. Les robinets des bouteilles doivent être fermés lorsque le moteur n'est pas utilisé et lorsque les bouteilles sont considérées comme vides.

IMPORTANT

1. Les bouteilles ne doivent jamais être arrimées en dessous de la ligne de charge maximale.
2. Les bouteilles ne doivent pas être montées à l'extérieur de la vue en plan de la coque.

ARRIMAGE SUR PONT

L'emplacement de l'aire d'arrimage doit être tel que :

1. la possibilité pour les bouteilles de subir une avarie mécanique soit réduite au minimum ;
2. ni les bouteilles ni le compartiment ne constituent une obstruction ;
3. l'aire soit à au moins 1 m des écoutes, autres ouvertures ou sources éventuelles d'inflammation ;
4. les bouteilles soient assujetties dans le sens correct ;
5. les bouteilles soient facilement accessibles et aisément déplaçables en cas d'urgence.

ARRIMAGE A BORD

Arrimage à bord signifie tout emplacement à l'intérieur de la coque du bateau, y compris le cockpit des vedettes ou les niches pratiquées dans et sous les ponts, ou à l'intérieur de la superstructure des gros bateaux.

Dans tous les cas, les bouteilles de GPL doivent être arrimées dans une soute ou un compartiment séparés.

Les bouteilles de GPL ne doivent pas être conservées dans les espaces habitables.

CONSTRUCTIONS DES SOUTES ET COMPARTIMENTS A BOUTEILLES

Les soutes ou compartiments à bouteilles doivent être construits et situés de manière à prévoir une séparation suffisante et / ou un positionnement ne représentant que de faibles risques dans le bateau, et les conditions suivantes doivent être respectées.

1. Les bouteilles doivent être assujetties dans le sens correct.
2. La soute ou le compartiment doit être étanche à la vapeur du côté intérieur de la coque, et ne doit s'ouvrir que par le haut, sauf s'il s'agit d'un équipet de pont qui peut s'ouvrir de l'extérieur.
3. Le matériau utilisé dans la construction d'une soute ou d'un compartiment doit présenter une résistance au feu de 30 minutes.
4. La soute ou le compartiment doivent être équipés de ventilations basse et haute à l'extérieur de la coque ou de la superstructure. La ventilation basse doit être assurée au fond de la soute ou du compartiment, au-dessus de la ligne de charge maximale. Le diamètre interne des tuyaux de vidange / évent ne doit pas être inférieur à 13 mm pour les récipients dont la capacité combinée est de 15 kg maximum, mais ces tuyaux doivent être élargis proportionnellement lorsqu'une plus grande quantité de gaz y est acheminée. L'ouverture doit être éloignée du circuit d'échappement du moteur d'au moins 250 mm. Elle doit, de par sa position ou par d'autres moyens, être protégée contre les obstructions, tant de l'intérieur que de l'extérieur.
5. Les compartiments situés entièrement sous le pont, mais au-dessus de la ligne de charge maximale, doivent être équipés d'arrête-flammes au niveau des évents, à moins que l'air ne soit évacué vers un endroit sans risque.
6. La soute ou le compartiment doivent être conçus de manière à pouvoir contenir à la fois les bouteilles de gaz et les détendeurs. Le contenu de la soute ou du compartiment doit être fixé à l'aide de tuyau à un raccord de cloison approprié.
7. L'ouverture de la soute ou du compartiment doit permettre de faire fonctionner tous les robinets, de remplacer les bouteilles et d'accéder aux branchements ou détendeurs. La position de tout robinet de gaz doit être clairement indiquée.
8. Les matériaux facilement inflammables ne doivent pas être placés dans des compartiments utilisés pour stocker la bouteille ou les accessoires immédiatement connexes.

ENTRETIEN ET INSPECTION

Le montage et la mise en service du circuit d'alimentation en carburant doivent être effectués par des personnes dûment formées aux systèmes à GPL sur moteurs et dans des bateaux, et qui connaissent les propriétés de ce gaz.

STOCKAGE – REPARATION ET ENTRETIEN

Les bateaux alimentés en GPL peuvent être stockés, entretenus et réparés à l'intérieur d'ateliers sous réserve des conditions suivantes :

1. Seules les personnes formées et compétentes en matière de GPL utilisé comme carburant de bateaux doivent être autorisées à travailler sur le moteur ou sur le circuit de carburant du bateau.
2. Le circuit de carburant ne doit présenter aucune fuite et les réservoirs de carburant ne doivent pas être remplis à plus de 80 % de leur capacité.
3. Le bateau ne doit pas être positionné à moins de 3 m de toute source de chaleur, flamme nue ou autre source d'inflammation.
4. A moins que l'arrivée de carburant ne soit nécessaire au fonctionnement du moteur, le robinet d'arrêt du ou des réservoirs de carburant des bateaux alimentés au GPL qui sont réparés en ateliers doit être fermé et le GPL contenu dans la conduite de service évacué en faisant tourner le moteur, ou si cela est impossible, en débranchant cette conduite à l'air libre, lorsque le gaz ne risque pas de s'accumuler.
5. Les tuyaux de carburant des bateaux dont les réparations nécessitent des soudures ou l'application de chaleur, sur toute partie située à moins d'un mètre du réservoir de carburant, doivent être vidés, comme en (d), et le réservoir de carburant doit être éloigné ou protégé de la source de chaleur.
6. Si le bateau doit être réparé sur une fosse ouverte, cette dernière doit être suffisamment aérée. Il est recommandé d'utiliser un éclairage sûr dans le local concerné et des détecteurs de gaz fixés en permanence au fond de la fosse. Ces derniers doivent être inspectés une fois par jour.

CONSIGNES D'URGENCE

La mesure d'urgence prise dépend du type de situation en présence.

1. Fuite de GPL sans incendie.
2. Fuite de GPL enflammé.
3. Incendie extérieur aux réservoirs ou appareils.

CONSIGNES D'URGENCE

Fuite de GPL sans incendie

Le GPL étant normalement malodorant, toute fuite est généralement détectée par son odeur mais peut aussi l'être par un détecteur de gaz automatique, sur les modèles équipés.

Si une fuite de GPL est soupçonnée ou détectée, la mesure suivante doit être prise immédiatement.

1. Coupez le moteur.
2. N'utilisez aucun autre interrupteur électrique.
3. Coupez l'arrivée de gaz en fermant le ou les robinets principaux.
4. Eteignez toutes les flammes nues et autres sources d'inflammation, par ex., chauffages, cuisinières, veilleuses, cigarettes, etc.
5. Aérez en créant un courant d'air pour disperser le gaz.
6. Si possible, évacuez le lieu car une fuite sans flamme peut produire un mélange explosif.
7. Si la fuite ne peut être arrêtée, éloignez les réservoirs du bateau et placez-les en lieu sûr, de préférence à l'air libre. Placez le réservoir sur le pont, en vous assurant que le gaz qui s'échappe ne se dirigera pas vers les autres bateaux présents aux alentours. Eloignez le réservoir et / ou l'appareil autonome avec une précaution extrême, de manière à éviter de répandre le liquide.
8. N'utilisez pas le dispositif tant qu'il n'a pas été contrôlé et, le cas échéant, que son défaut n'a pas été rectifié par une personne compétente.

RECOMMANDATIONS D'UTILISATION DU GPL COMME CARBURANT DE PROPULSION DES BATEAUX, YACHTS ET AUTRES EMBARCATIONS

Fuite de GPL enflammé

La mesure dépend de l'emplacement du bateau, à quai (1) ou au large (2).

1 A quai

1. Lancez l'alarme et, si possible, appelez les pompiers.
2. Alertez toute personne alentour et, si possible, évacuez les lieux.
3. S'il n'y a aucun danger, éteignez la flamme en coupant l'arrivée du gaz, de préférence en fermant le robinet du réservoir. N'essayez jamais d'éteindre la flamme de toute autre manière. Une fois le robinet fermé, utilisez les extincteurs fournis ou de l'eau puisée par-dessus bord pour éteindre les feux libres.
4. A leur arrivée, indiquez aux pompiers l'emplacement du réservoir de gaz.
5. N'utilisez pas le dispositif tant qu'il n'a pas été contrôlé et que son défaut n'a pas été rectifié par une personne compétente.

2 Au large

1. Avertissez toutes les personnes à bord.
2. Une fois le ou les robinets fermés, utilisez les extincteurs fournis ou de l'eau puisée par-dessus bord pour éteindre les feux libres.
3. N'utilisez pas le dispositif tant qu'il n'a pas été contrôlé et que son défaut n'a pas été rectifié par une personne compétente.

Incendie extérieur aux réservoirs ou aux appareils

En cas d'incendie extérieur au réservoir de GPL ou aux appareils autonomes, qui s'est propagé ou peut se propager au réservoir, la mesure suivante doit être prise.

1. Avertissez toutes les personnes à bord. Tout le monde doit quitter le bateau, si possible, à l'exception des personnes qui combattent l'incendie.
2. Fermez les robinets des réservoirs et, s'il n'y a aucun risque et que la situation le permet, déplacez les réservoirs en lieu sûr, à l'air libre.
3. Si les réservoirs ne peuvent être déplacés, il est impératif d'abaisser leur température en les couvrant de serviettes mouillées, etc. et en les aspergeant d'eau.
4. N'utilisez pas le dispositif tant qu'il n'a pas été contrôlé et que son défaut n'a pas été rectifié par une personne compétente.

PANNEAUX ET ETIQUETTES DE SECURITE

Chaque système GPL monté sur un bateau doit être signalé par un panneau bien en vue, à proximité de la bouteille.

Le panneau doit contenir au moins les éléments d'information suivants :

1. Mot signalant l'intensité du danger ;
2. Nature du danger ;
3. Conséquences possibles en cas de non respect des instructions permettant d'éviter le danger et conseils pour éviter tout danger ;
4. Panneau contenant un avertissement relatif au risque lié au branchement du système GPL à toute arrivée de gaz naturel comprimé (GNC) ;
5. Sur les bateaux à moteurs à essence, ce panneau doit inclure un avertissement complémentaire concernant les risques associés aux vapeurs d'essence et aux appareils à flamme nue.

⚠ AVERTISSEMENT

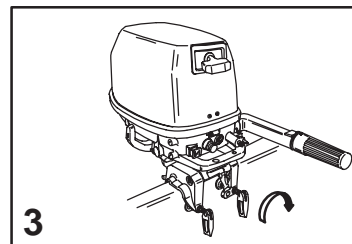
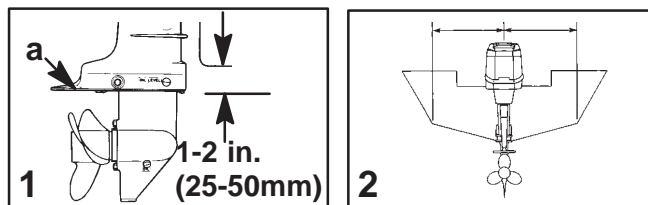
Le gaz de pétrole liquéfié (GPL) est inflammable et explosif. Suivez les instructions ci-dessous pour éviter toute blessure grave, voire mortelle, due à un incendie ou à une explosion.

1. Ce système est conçu pour fonctionner uniquement avec du gaz de pétrole liquéfié (GPL / propane / butane).
2. N'utilisez pas de gaz naturel comprimé (GNC) dans ce système.
3. Veillez à ce que la bouteille de GPL et / ou la ou les électrovannes soient fermées lorsque le bateau n'est pas surveillé et qu'aucun dispositif n'est utilisé.
4. Fermez immédiatement les robinets de bouteilles en cas d'urgence.

⚠ AVERTISSEMENT

1. Les vapeurs d'essence sont explosives.
2. Les dispositifs à flamme nue peuvent enflammer les vapeurs d'essence et entraîner un incendie ou une explosion qui peuvent causer des blessures graves, voire mortelles.
3. Arrêtez tous les dispositifs à flamme nue lorsque vous faites le plein.

goc3



INSTALLATION

ocd

ocd1d INSTALLATION DU MOTEUR HORS-BORD

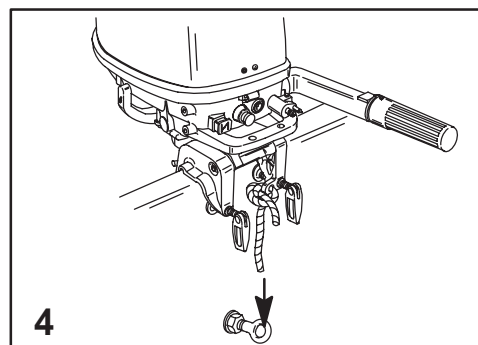
Hauteur du tableau arrière

- 1 Mesurez la hauteur du tableau arrière de votre bateau. Le fond du bateau doit être aligné avec la plaque anti-ventilation (a) du moteur ou à 25-50 mm maximum au-dessus de celle-ci.

Installation du moteur sur le tableau arrière

- 2 Placez le moteur hors-bord au centre du tableau arrière.
- 3 Serrez les pinces de maintien du tableau arrière.

goc4



ocd1d

FIXATION DE LA CORDE DE SURETE

- 4 L'objet principal de l'installation d'une corde de sûreté est d'éviter de perdre le moteur hors-bord s'il se détache du tableau arrière.

Une corde de sûreté efficace doit avoir une tension utile d'au moins cinq fois le poids du moteur.

Elle doit être fixée entre le bateau et le moteur en suivant les étapes suivantes :

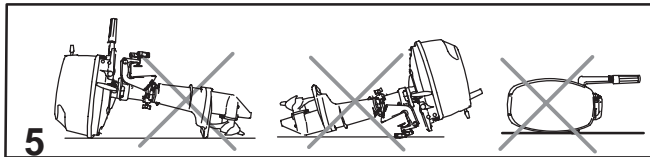
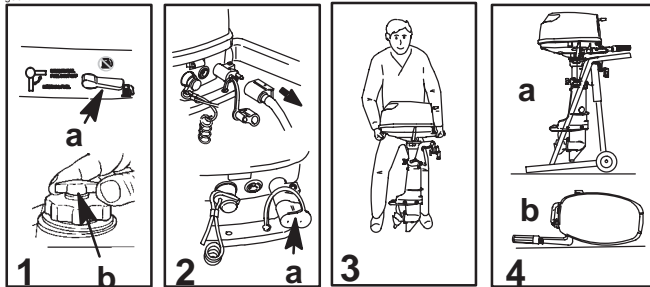
Etape 1 : la corde de sûreté doit être suffisamment courte et fixée de façon à empêcher le moteur de se relever et de se dégager du tableau arrière.

Etape 2 : la corde de sûreté doit être suffisamment longue et fixée de façon à permettre à un moteur détaché de sombrer complètement derrière le bateau et de s'arrêter. Avec une corde trop courte, le moteur continuerait de tourner et pourrait se propulser de nouveau dans le bateau.

⚠ AVERTISSEMENT

Si la corde de sûreté utilisée est assez longue pour que le moteur puisse se dégager du tableau arrière, mais trop courte pour lui permettre de sombrer derrière le bateau et de s'arrêter de fonctionner, le moteur risque de continuer de tourner et de se propulser de nouveau dans le bateau avec son hélice en marche. Ceci expose les occupants du bateau à des blessures graves ou mortelles.

god4



odd

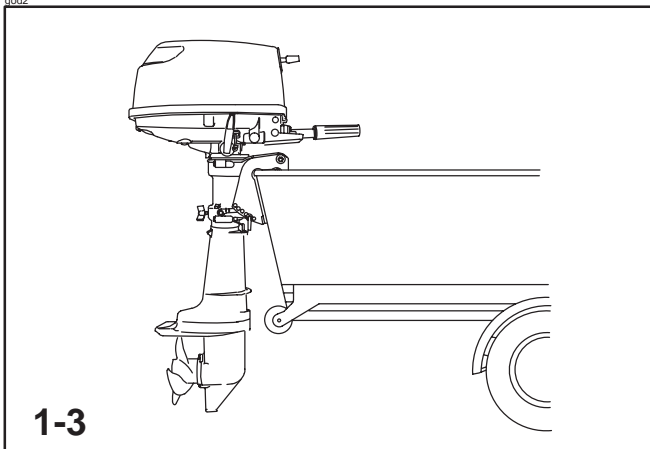
TRANSPORT

oda9d

DÉPLACEMENT, STOCKAGE ET TRANSPORT DU MOTEUR HORS-BORD LORSQU'IL A ÉTÉ RETIRÉ DU BATEAU

- 1 Modèles à réservoir de carburant interne – Tout en conservant le moteur hors-bord dans l'eau, fermez le robinet de carburant (a) et faites tourner le moteur jusqu'à ce qu'il s'arrête, de manière à vidanger le carburateur. Fermez l'évent du réservoir de carburant (b) une fois que le moteur s'est arrêté.
- 2 Modèles à réservoir de carburant distant – Tout en conservant le moteur hors-bord dans l'eau, débranchez la conduite d'approvisionnement en carburant et faites tourner le moteur jusqu'à ce qu'il s'arrête, de manière à vidanger le carburateur. Mettez le bouchon protecteur (a) en place sur le connecteur de carburant.
- 3 Retirez le moteur hors-bord et maintenez-le en position verticale jusqu'à ce que l'eau se soit écoulée. Maintenez-le dans cette position lorsque vous le transportez.
- 4 Le moteur hors-bord doit toujours être transporté, déplacé ou remis en position verticale (a) ou avec la barre franche dirigée vers le bas (b). Dans ces positions, l'huile ne pourra pas s'échapper du carter d'engrenages.
- 5 Ne déplacez, stockez ni transportez jamais le moteur dans ces positions. L'huile pourrait s'échapper du carter et le moteur risquerait d'être endommagé.

god2



odc13d

REMORQUAGE DU BATEAU

IMPORTANT: lorsque vous remorquez votre bateau, n'utilisez pas le mécanisme de verrouillage du relevage pour bloquer le moteur en position haute. Ce dernier pourrait tomber et être endommagé à la suite de secousses.

- 1 Lorsque vous remorquez votre bateau, le moteur doit être abaissé (position normale de fonctionnement).
- 2 Si vous avez besoin d'un dégagement au sol supplémentaire, retirez le moteur du bateau et placez-le en lieu sûr. Une garde au sol plus importante peut être nécessaire en prévision des traversées de passages à niveau et d'allées d'accès, ainsi que des secousses communiquées par la remorque.
- 3 Placez le levier de changement de vitesse en marche avant pour éviter que l'hélice ne tourne librement.

oed

HUILE ET CARBURANT

oeb6d

CARBURANT RECOMMANDE

Etats-Unis et Canada

Utilisez une grande marque d'essence automobile sans plomb d'un indice d'octane minimum affiché de 87. Pour une plus grande propreté interne du moteur, nous conseillons une essence à indice d'octane moyen contenant un produit détergent pour le système d'injection. L'essence au plomb n'est pas recommandée.

International

Utilisez une grande marque d'essence automobile sans plomb d'un indice d'octane « Recherche » minimum affiché de 90. Pour une plus grande propreté interne du moteur, nous conseillons une essence à indice d'octane moyen contenant un produit détergent pour le système d'injection. L'essence au plomb est acceptable dans les régions où l'essence sans plomb n'est pas disponible.

Essence à alcool

Nous ne recommandons pas l'utilisation d'une essence à alcool en raison des effets nuisibles que ce dernier peut avoir sur le circuit de carburant. En général, si vous ne disposez que d'essence à alcool, cette dernière ne doit pas contenir plus de 10 % d'éthanol ou 5 % de méthanol et il est recommandé d'ajouter un filtre à carburant séparateur d'eau.

Si une essence à alcool est utilisée ou si vous suspectez la présence d'alcool dans votre essence, inspectez soigneusement votre circuit de carburant en vous assurant visuellement de l'absence de toute fuite de carburant ou anomalie.

Une essence à alcool peut provoquer les dégâts suivants à votre moteur et à votre circuit de carburant :

- Corrosion des pièces métalliques.
- Détérioration des élastomères et pièces en plastique.
- Usure et détérioration des composants internes du moteur.
- Difficultés au démarrage et au cours du fonctionnement.
- Bouchon de vapeur ou panne d'alimentation en carburant.

Certains de ces effets défavorables sont dus à la tendance de l'essence à alcool à absorber l'humidité de l'air, produisant une phase eau-alcool se séparant de l'essence dans le réservoir de carburant.

Les effets nuisibles de l'alcool s'avèrent nettement plus prononcés dans le cas du méthanol et augmentent avec la teneur de ce dernier dans le carburant.

oeb8d

REMPLEISSAGE DES RESERVOIRS DE CARBURANT

⚠ AVERTISSEMENT

Évitez de provoquer un incendie ou une explosion pouvant entraîner des blessures graves ou mortelles. Arrêtez toujours le moteur lorsque vous remplissez les réservoirs de carburant, ABSTENEZ-VOUS DE FUMER, et restez à l'écart des flammes et des sources d'étincelles.

Remplissez les réservoirs de carburant en plein air, à l'écart des flammes et de toute source de chaleur ou d'étincelles.

Retirez les réservoirs de carburant portatifs du bateau avant de les remplir.

Arrêtez toujours le moteur avant de remplir les réservoirs de carburant.

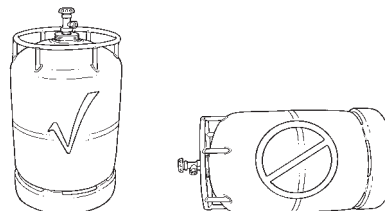
Ne remplissez pas complètement le réservoir de carburant. Laissez environ 10 % du volume du réservoir vide. Le carburant se dilate sous l'action de la chaleur et peut provoquer des fuites sous l'effet de la pression, si le réservoir est complètement rempli.

Installation du réservoir de carburant portatif dans le bateau

Placez le réservoir de carburant dans le bateau de manière à ce que le bouchon de ventilation du réservoir soit au-dessus du niveau de carburant dans le réservoir, dans des conditions normales de navigation.

Emplacement des bouteilles de GPL portatives dans le bateau

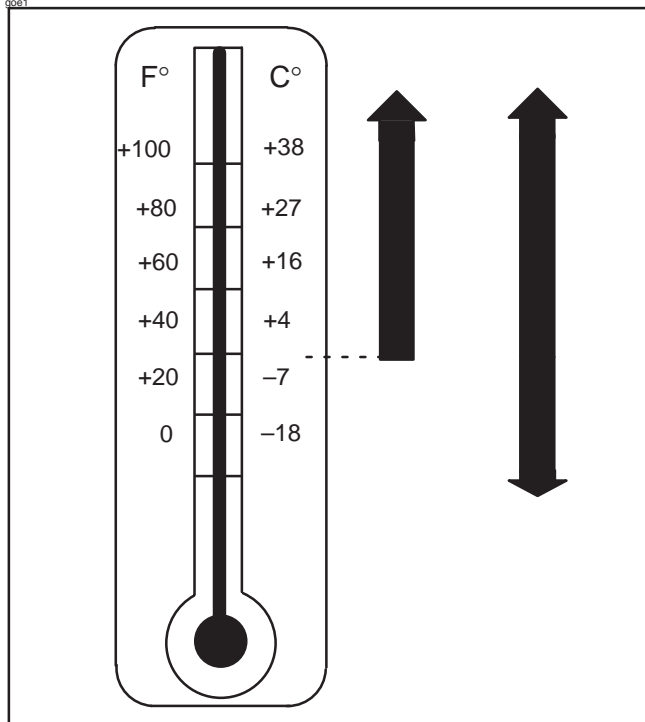
Placez la bouteille portative de GPL dans le bateau de manière à ce que son robinet soit plus haut que le niveau du GPL dans le réservoir, dans des conditions de fonctionnement normal.



RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE GPL

Le GPL utilisé comme carburant de moteurs est un mélange composé principalement de butane et de propane, dans des proportions variées. Ces dernières peuvent varier en fonction de la société de distribution et de la saison, de manière à assurer un démarrage optimal du moteur, dans les meilleures conditions possibles. En général, le pourcentage de propane est supérieur en hiver, afin de faciliter les démarrages à froid.

90e1



HUILE ET CARBURANT

0e13d

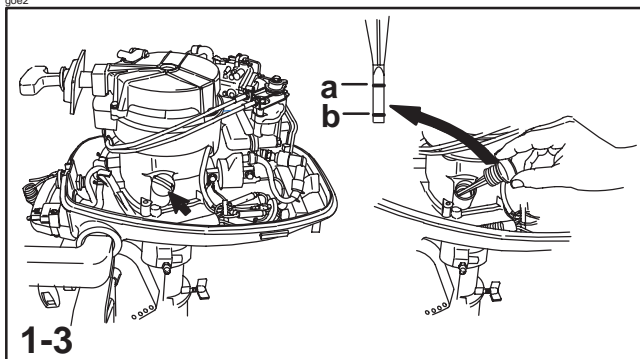
RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'HUILE MOTEUR

L'huile pour moteurs hors-bord 4 temps multigrade SAE 10W-30 Mercury ou Quicksilver est recommandée pour les applications générales toute température. Si vous préférez de l'huile multigrade SAE 25W-40 (cf. tableau ci-dessus), utilisez l'huile moteur 4 temps Mercury MerCruiser ou celle pour embase et moteur in-bord Quicksilver. Ne jamais remplacer par une huile moteur 4 temps qui n'est pas certifiée satisfaisante ou dépasser au moins l'une des normes de l'American Petroleum Institute (API) suivantes : SH, SG, SF, CF-4, CE, CD, CDII. Le moteur pourrait être gravement endommagé par une huile de qualité inférieure.

Viscosité selon SAE recommandée pour l'huile moteur

- L'huile de viscosité SAE 10W-30 est recommandée pour toutes les températures.
- L'huile de viscosité SAE 25W-40 peut être utilisée à des températures supérieures à 4°C.

90e2



1-3

VÉRIFICATION DU NIVEAU D'HUILE MOTEUR

IMPORTANT: IMPORTANT : ne remplissez pas trop. Assurez-vous que le moteur est en position verticale (et non incliné) lorsque vous vérifiez l'huile.

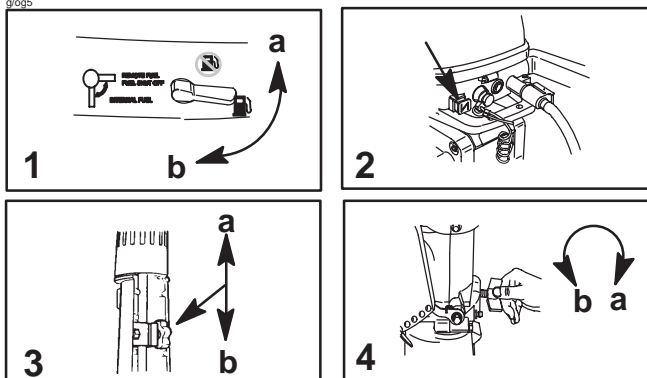
- 1 Placez le moteur en position verticale et retirez le capot supérieur.
- 2 Retirez le bouchon de remplissage d'huile. Essuyez la jauge et revissez complètement le bouchon dans l'orifice de remplissage. Retirez à nouveau ce dernier et vérifiez le niveau d'huile sur la jauge. Il doit se situer entre les repères Full (Plein) (a) et Add (Appoint) (b). Si le niveau est bas, faites l'appoint sans dépasser le repère (a) maximum.

Remarque: si le niveau est au niveau du repère Add (Appoint) (b), ajoutez 100 ml d'huile.

IMPORTANT: vérifiez que l'huile n'est pas contaminée. Si elle contient de l'eau, elle a un aspect laiteux ; si elle renferme du carburant, elle en aura l'odeur. En cas de contamination évidente, faites vérifier le moteur par votre revendeur.

- 3 Remplacez le bouchon de remplissage d'huile et serrez-le à fond.

9/0g5



ogd

FONCTIONS ET COMMANDES

oga16d

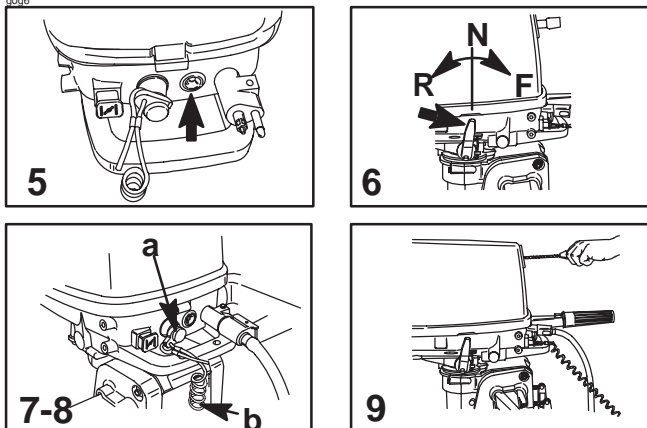
FONCTIONS ET COMMANDES

- 1 Robinet de carburant (modèles 4 cv) – Tournez le robinet vers le haut (a) pour le fermer ou vers le bas (b) pour l'ouvrir. Si vous utilisez un réservoir de carburant distant (en option), tournez le robinet vers le haut (a). Tournez-le vers le bas (b) lorsque vous utilisez le réservoir interne.
- 2 Bouton du starter - Tirez pour faire démarrer un moteur froid. Poussez à mi-course dès que le moteur chauffe. Enfoncez complètement lorsque le moteur est chaud.
- 3 Bouton de frottement de la manette des gaz - tournez le bouton de frottement pour régler et maintenir la manette à la vitesse désirée. Tournez le bouton vers (a) pour augmenter le frottement, et déplacez-le vers (b) pour le réduire.
- 4 Réglage du frottement de la direction - Réglez ce bouton pour obtenir le frottement (résistance) de direction désiré sur la barre franche. Déplacez-le vers (a) pour un frottement plus important et vers (b) pour un frottement plus faible.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne perdez pas contrôle du bateau afin d'éviter toute blessure grave, voire mortelle. Maintenez un frottement de direction suffisant pour empêcher au moteur de décrire un tour complet lorsque la barre franche est relâchée.

90g6

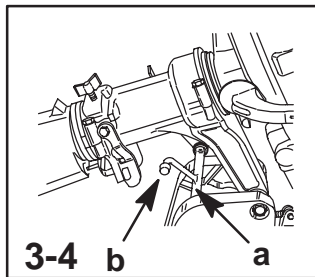
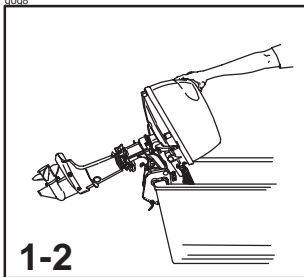


oga15d

FONCTIONS ET COMMANDES

- 5 Indicateur de pression d'huile – Si la pression d'huile est trop faible, le voyant rouge s'allume. Si cet incident se produit lorsque le moteur tourne, arrêtez ce dernier dès que possible. Vérifiez le niveau d'huile et faites éventuellement l'appoint. Si le niveau est correct et que l'indicateur de pression d'huile reste allumé, faites appel à votre revendeur.
- 6 Levier de changement de vitesse latéral - Commande les changements de vitesse.
- 7 Interrupteur d'arrêt du moteur/coupe-circuit d'urgence (a) - Poussez ou tirez la corde pour couper le moteur. Ce dernier ne démarrera pas si la corde n'est pas engagée dans le coupe-circuit d'urgence.
- 8 Corde (b) - Lisez les mesures de précaution et avertissement se rapportant au coupe-circuit d'urgence, dans le chapitre Informations générales.
- 9 Corde du lanceur - Tirez sur la corde pour lancer le moteur lors du démarrage. Réglage – Réglez ce levier pour obtenir la friction (résistance) de direction désirée sur la barre franche. Tournez-le vers (a) pour augmenter la friction et vers (b) pour la relâcher.

0008



FONCTIONS ET COMMANDES

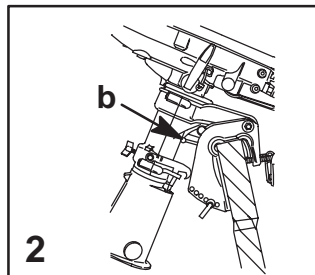
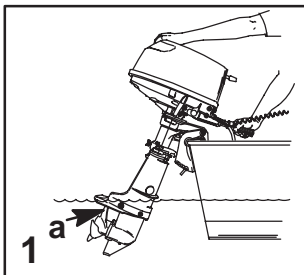
0019d

RÉLEVAGE DU MOTEUR EN POSITION HAUTE MAXIMUM

- 1 Arrêtez le moteur. Passez en marche avant.
- 2 Saisissez le capot supérieur par la poignée et relevez complètement le moteur.
- 3 Le levier de verrouillage du relevage à ressort (a) s'engage automatiquement et bloque le hors-bord en position haute maximum.

ABAISSEMENT DU HORS-BORD EN POSITION DE MARCHÉ

- 4 Relevez le hors-bord et tirez sur le dispositif de dégagement du relevage (b). Abaissez lentement le moteur.



0014d

FONCTIONNEMENT EN EAUX PEU PROFONDES

Ce hors-bord est doté d'une position de fonctionnement en eaux peu profondes vous permettant de faire basculer le moteur au-delà de l'angle de conseilé relevage pour éviter de toucher le fond.

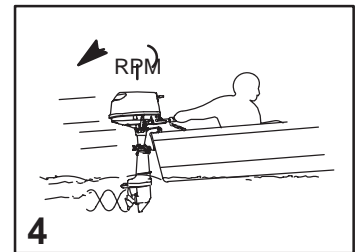
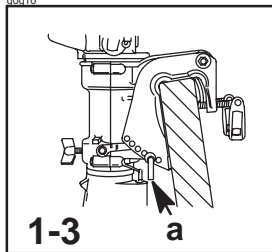
Engagement de la commande de fonctionnement en eaux peu profondes

- 1 Passez au ralenti en marche avant. Saisissez le capot supérieur par la poignée et relevez complètement le moteur. Le levier de verrouillage de relevage à ressort s'enclenche automatiquement et bloque le moteur en position de navigation en eaux peu profondes. Assurez-vous que la prise d'eau de refroidissement est immergée.

IMPORTANT: faites tourner le moteur à vitesse réduite lorsque vous naviguez en eaux peu profondes, et maintenez la prise d'eau de refroidissement (a) immergée.

- 2 Pour rabaisser le hors-bord en position normale, faites basculer le hors-bord vers le haut et tirez sur le levier de dégagement du relevage (b). Abaissez lentement le moteur.

00010



0001d

RÉGLAGE DE L'ANGLE DE FONCTIONNEMENT DE VOTRE HORS-BORD

- 1 L'angle de fonctionnement vertical de votre hors-bord peut être réglé en modifiant la position de la goupille de basculement (a) dans les trous prévus à cet effet. Le réglage correct permet d'assurer la stabilité du bateau, d'obtenir des performances optimales et de minimiser l'effort de direction.
- 2 L'axe de relevage doit être réglée de manière à ce que le hors-bord soit perpendiculaire à la surface de l'eau lorsque le bateau est à pleine vitesse. Ceci permet de naviguer parallèlement à l'eau.
- 3 Disposez les passagers et les charges de manière à ce que le poids soit bien réparti dans le bateau.

0005d

SYSTÈME DE PROTECTION CONTRE LES SURVITESSES DU MOTEUR

Le système est activé lorsque la vitesse du moteur dépasse la limite admissible maximum. Ce dispositif protège le moteur contre les dégâts mécaniques.

- 4 Chaque fois que le système de protection contre les survites est activé, il ramène la vitesse du moteur dans la limite admissible. Si cet incident se reproduit, faites vérifier le moteur par votre revendeur.

Remarque: la vitesse de votre moteur ne doit jamais atteindre la limite maximale et déclencher ainsi le système de protection, sauf en cas de ventilation de l'hélice, de l'utilisation d'une hélice qui n'est pas conforme au moteur ou qui présente un défaut.

01d

FONCTIONNEMENT

01a1d

VERIFICATIONS A EFFECTUER AVANT LE DEPART

- Le pilote s'est familiarisé avec les règles de sécurité de navigation et avec le fonctionnement du bateau et du moteur hors-bord.
- Chaque passager dispose d'un gilet (ou d'un autre dispositif de sauvetage homologué) à sa taille et ce dernier est facilement accessible.
- Une bouée ronde ou un coussin de flottaison sont disponibles au cas où un passager tomberait à l'eau.
- La charge du bateau n'est pas excessive. Consultez la plaque de capacité de votre bateau.
- L'alimentation en GPL est disponible.
- Il y a assez de carburant.
- La charge (passagers et matériel à bord) est répartie uniformément et chacun est bien assis à son poste.
- Une personne à terre est prévenue de votre destination et de l'heure à laquelle vous comptez rentrer.
- Il est interdit de conduire un bateau sous l'influence de l'alcool ou de la drogue.
- Le pilote connaît les eaux et les zones de navigation qu'il compte emprunter : marées, courants, bancs de sable, rochers et autres dangers.
- Respectez les instructions du calendrier d'inspection et d'entretien. Consultez le chapitre Entretien à ce sujet.

01f2d

FONCTIONNEMENT A DES TEMPERATURES EN DESSOUS DE ZERO

Lorsque vous utilisez ou amarez votre hors-bord à des températures en dessous ou voisines de zéro, laissez toujours le moteur en position basse, afin de conserver le carter d'engrenage dans l'eau. Vous empêcherez ainsi l'eau qui y est emprisonnée de geler et d'endommager la pompe à eau et d'autres éléments du moteur.

Si de la glace risque de se former à la surface de l'eau, le moteur doit être retiré et vidé de toute l'eau qui peut s'y trouver. En effet, la formation éventuelle de glace à l'intérieur du carter de l'arbre moteur, au niveau de la surface de l'eau, risque d'empêcher la circulation de l'eau de refroidissement vers le moteur et d'endommager ce dernier.

01e3d

FONCTIONNEMENT EN MER OU DANS DES EAUX POLLUEES

Nous vous recommandons de rincer à l'eau douce le circuit d'eau interne de votre moteur hors-bord après chaque fonctionnement en mer ou dans des eaux polluées. Vous empêcherez ainsi l'accumulation des dépôts dans ce circuit. Consultez les instructions de rinçage du système de refroidissement au chapitre Entretien.

Si vous laissez votre bateau amarré sur l'eau et que vous ne vous servez pas du moteur, relevez toujours ce dernier pour complètement sortir le carter d'engrenage de l'eau (sauf à des températures au-dessous de zéro).

Lavez l'extérieur du hors-bord à l'eau douce et rincez l'échappement de l'hélice et le carter d'engrenage de la même façon après chaque utilisation. Une fois par mois, vaporisez du produit anticorrosion Mercury Precision ou Quicksilver Corrosion Guard sur les surfaces métalliques externes (veillez à ne pas appliquer de produit sur les anodes anticorrosion pour ne pas réduire leur efficacité).

FONCTIONNEMENT

ofd2d

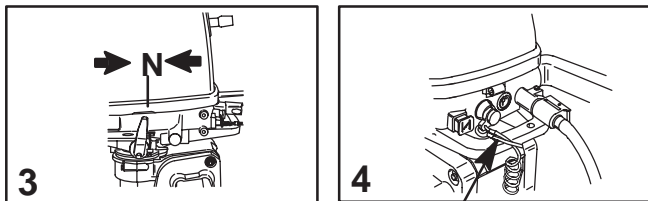
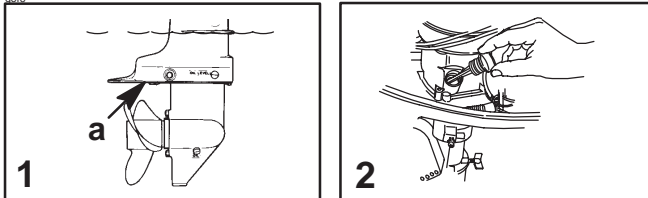
PROCEDURE DE RODAGE DU MOTEUR

ATTENTION

Votre moteur peut être gravement endommagé si vous n'obéissez pas aux instructions de rodage suivantes.

1. Durant la première heure d'utilisation, faites tourner le moteur à différents régimes ne dépassant pas 2000 tr/mn, soit environ à mi-régime.
2. Au cours de la deuxième heure d'utilisation, faites tourner le moteur à différents régimes ne dépassant pas 3000 tr/mn, soit environ à trois-quart de régime, et durant cette période, faites-le tourner à plein régime pendant environ une minute toutes les dix minutes.
3. Durant les huit prochaines heures, évitez de le faire tourner continuellement à plein régime pendant plus de cinq minutes consécutives.

ofd6



of658d

DEMARRAGE DU MOTEUR

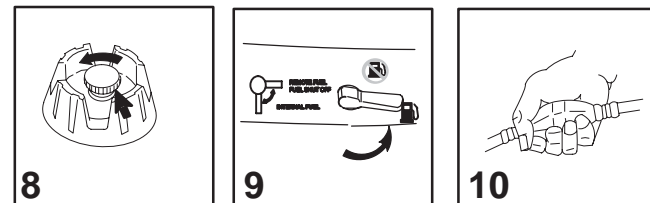
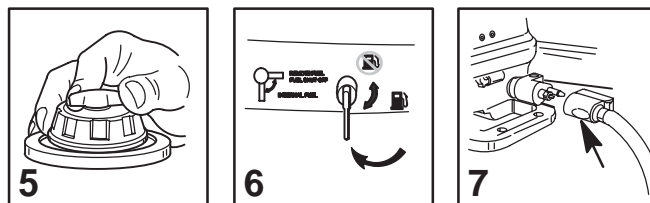
Avant de démarrer, lisez les trois premières pages de ce chapitre portant sur les vérifications à effectuer avant le départ, les instructions concernant les situations particulières et la procédure de rodage.

ATTENTION

Ne démarrez jamais votre moteur et ne le faites jamais tourner (même momentanément) sans circulation d'eau dans la prise d'eau de refroidissement du carter d'engrenage : ceci pourrait endommager la pompe à eau (marche à sec) ou provoquer une surchauffe du moteur.

- 1 Assurez-vous que la prise d'eau de refroidissement (a) est immergée.
- 2 Vérifiez le niveau d'huile du moteur.
- 3 Faites passer le moteur au point mort (N).
- 4 Attachez la corde à l'interrupteur d'arrêt. Lisez les mesures de précaution et avertissement se rapportant au coupe-circuit d'urgence, dans le chapitre Informations générales.

Remarque: le moteur ne démarrera pas si la corde n'est pas engagée dans l'interrupteur d'arrêt.



of657d

DEMARRAGE DU MOTEUR

Modeles a reservoir de carburant interne

5 Ouvrez l'évent du réservoir interne.

6 Tournez le robinet de carburant vers le bas.

Modeles a reservoir de carburant distant

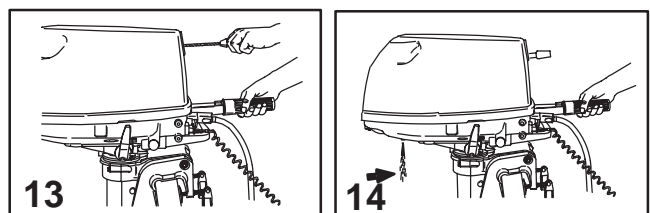
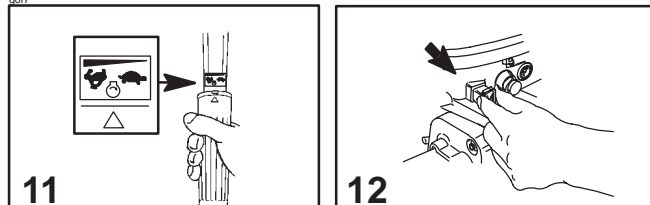
7 Branchez le tuyau d'alimentation en carburant sur le hors-bord. Vérifiez que le raccord est bien engagé.

8 Ouvrez l'évent du réservoir de carburant sur les modèles à mise à l'air libre manuelle.

9 Modèles 4 cv à réservoir de carburant distant (en option) – Tournez le robinet de carburant vers le haut.

10 Ouvrez la vis de ventilation du réservoir de carburant (modèles avec ventilation manuelle).

of67



of659d

DEMARRAGE DU MOTEUR

11 Placez la manette d'accélérateur en position de démarrage.

12 Si le moteur est froid, tirez sur le starter. Poussez à mi-course dès que le moteur chauffe. Enfoncez complètement lorsque le moteur est chaud.

13 Tirez lentement sur la corde du lanceur jusqu'à ce que vous sentiez que le démarreur s'engage, puis tirez rapidement pour lancer le moteur. Laissez la corde revenir lentement. Répétez jusqu'à ce que le moteur démarre.

Remarque: Démarrage d'un moteur immergé : enfoncez le bouton du starter. Attendez 30 secondes et répétez jusqu'au démarrage du moteur.

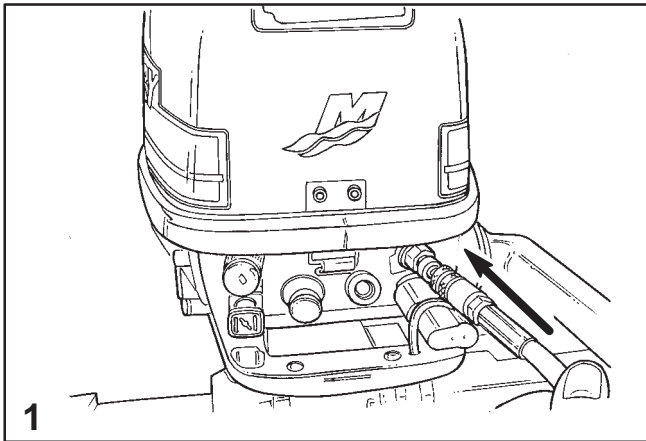
14 Vérifiez que le débit est régulier à la sortie de l'orifice témoin de la pompe à eau.

IMPORTANT: si vous n'observez aucun écoulement d'eau à la sortie du témoin de la pompe à eau, arrêtez le moteur et vérifiez si la prise d'eau de refroidissement n'est pas obstruée. L'absence d'obstruction peut indiquer une panne de la pompe à eau ou un blocage du circuit de refroidissement. L'une de ces situations peut provoquer une surchauffe du moteur. Faites vérifier le moteur par votre concessionnaire. Un moteur surchauffé qui continue de tourner peut être gravement endommagé.

FONCTIONNEMENT

INSTRUCTIONS PREALABLES AU DEMARRAGE

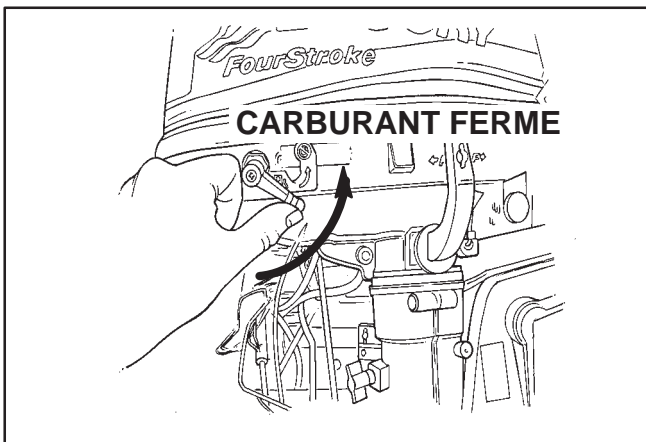
- 1 Carburant** – Branchez la tuyauterie de carburant au moteur. Assurez-vous que le raccord est en place
ou



- 1 GPL** – Branchez la conduite d'alimentation en GPL au moteur. Assurez-vous que le raccord est en place.
2 Vérifiez le niveau d'huile moteur.
3 Assurez-vous que la prise d'eau (a) est immergée.

PASSAGE DU CARBURANT AU GPL

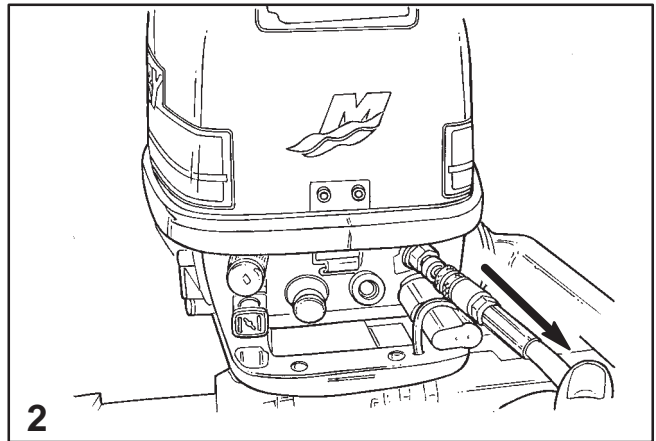
1. Faites démarrer le moteur avec du carburant (Reportez-vous à la rubrique Démarrage du moteur avec du carburant).



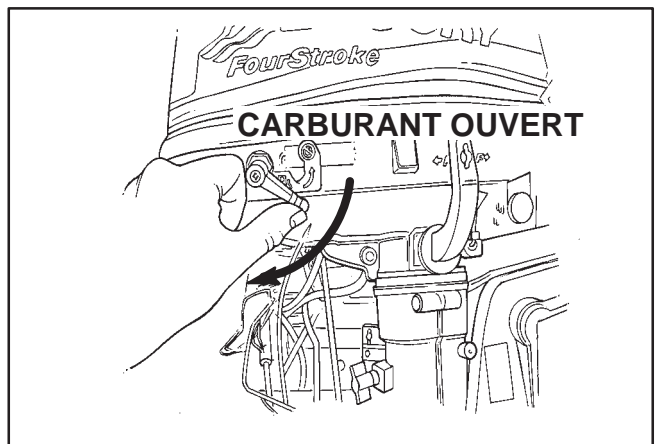
2. Placez le robinet de carburant en position fermée.
3. Laissez tourner le moteur au ralenti jusqu'à ce qu'il s'arrête (cela peut prendre quelques minutes).
4. Faites démarrer le moteur avec du GPL (Reportez-vous à la rubrique Démarrage du moteur avec du GPL).

PASSAGE DU GPL AU CARBURANT

1. Faites démarrer le moteur avec du GPL (Reportez-vous à la rubrique Démarrage du moteur avec du GPL).



2. Débranchez la conduite de GPL.
3. Laissez le moteur tourner au ralenti jusqu'à ce qu'il s'arrête.



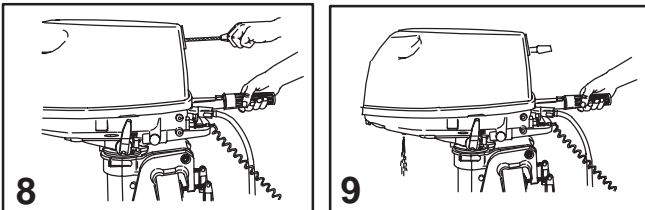
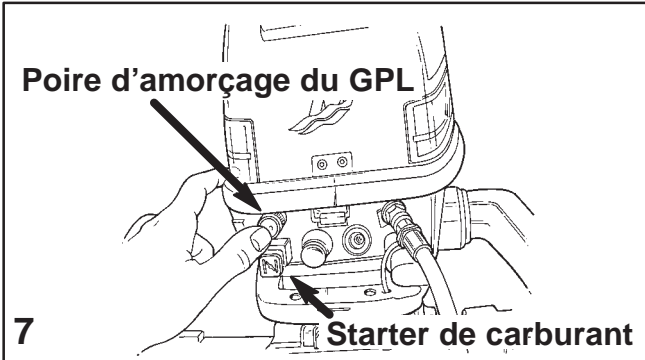
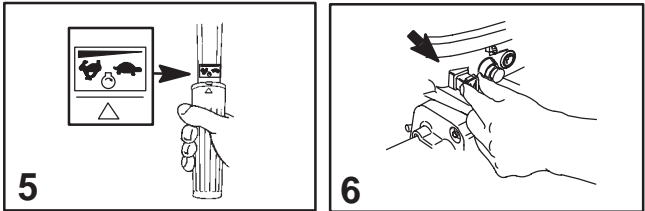
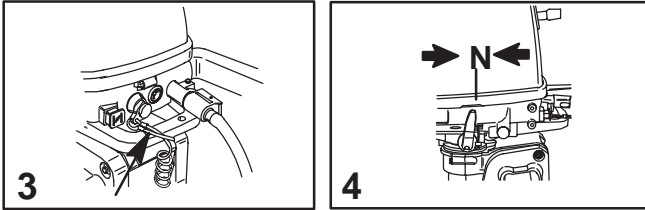
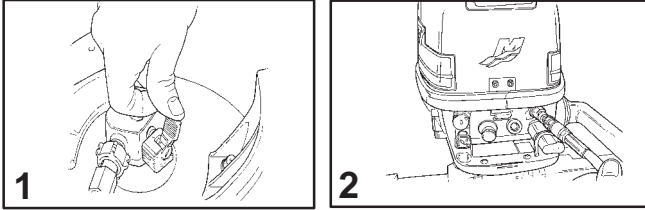
4. Placez le robinet de carburant en position ouverte.
5. Faites démarrer le moteur avec du carburant (Reportez-vous à la rubrique Démarrage du moteur avec du carburant).

AVERTISSEMENT

Pour maintenir le bon état de marche du circuit de carburant et des éléments qui s'y rapportent

FUNCTIONNEMENT

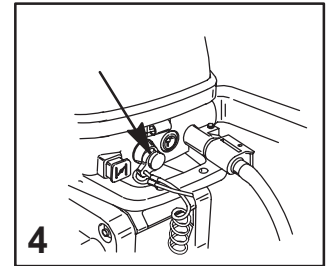
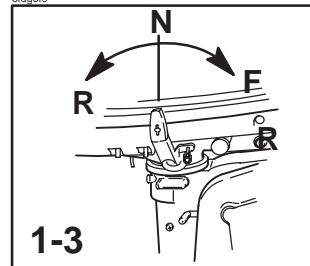
gof7



GPL

- 1 Ouvrez le robinet de la bouteille de GPL.
- 2 Branchez la conduite de GPL.
- 3 Placez l'interrupteur d'arrêt d'urgence sur RUN (Marche).
- 4 Passez au POINT MORT.
- 5 Placez la poignée de l'accélérateur en position de démarrage.
- 6 Démarrage des moteurs froids – Ne tirez pas le bouton de starter au démarrage.
- 7 Amorçez plusieurs fois le moteur à l'aide de la poire d'amorçage de GPL située au-dessus du starter, sur le capot inférieur. En moyenne, 5 amorces sont nécessaires pour démarrer un moteur froid.
- 8 Tirez lentement sur le cordon du starter.
- 9 Vérifiez qu'un jet d'eau continu s'écoule de l'orifice de la pompe à eau.
- 10 Si le moteur ne démarre pas, amorcé-le à nouveau en maintenant la poignée de l'accélérateur sur Start (Démarrage), puis suivez les points 6 à 9. Ne bougez pas la poignée de l'accélérateur tant que le moteur n'a pas démarré. Ne tirez pas sur le starter.

of2d



FUNCTIONNEMENT

of2d

CHANGEMENT DES VITESSES

- 1 Votre moteur hors-bord dispose de trois vitesses : marche avant (F), point mort (NEUTRAL) et marche arrière (R).
- 2 Diminuez le régime du moteur pour le mettre au ralenti.
- 3 Passez toujours rapidement les vitesses.

ofm2d

ARRÊT DU MOTEUR

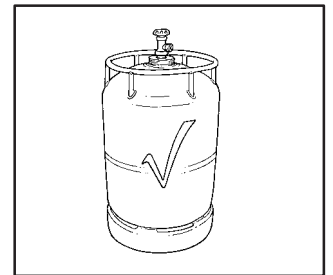
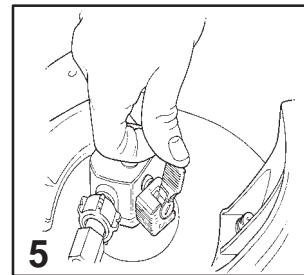
- 4 Réduisez le régime du moteur et enfoncez le bouton d'arrêt du moteur ou tirez la corde.

GPL

- 4 Réduisez la vitesse et passez au point mort. Enfoncez le bouton d'arrêt du moteur ou placez l'interrupteur d'arrêt d'urgence sur OFF (Arrêt).

AVERTISSEMENT

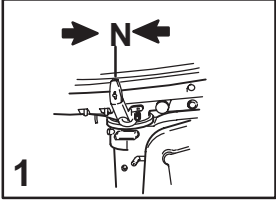
Fermez le robinet de la bouteille de GPL ; ces robinets doivent être fermés lorsque le moteur n'est pas utilisé et lorsque les bouteilles sont considérées comme vides.



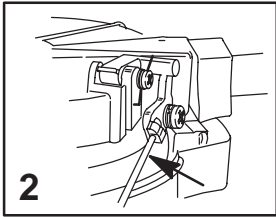
- 5 Fermez le robinet de la bouteille de GPL. Les robinets des bouteilles de GPL doivent être fermés lorsque le moteur n'est pas utilisé et lorsque les bouteilles sont considérées comme vides.

FONCTIONNEMENT

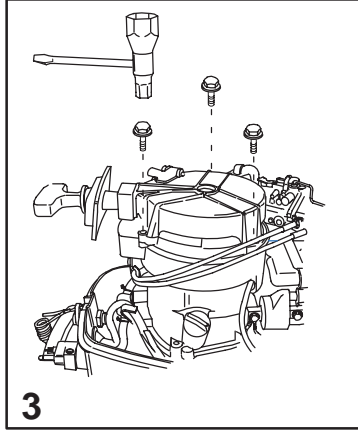
gof10



1



2



3

ofp2d

DEMARRAGE D'URGENCE

Si la corde du lanceur casse ou si le dispositif de rembobinage du démarreur est défectueux, utilisez la corde de rechange fournie avec votre hors-bord et procédez comme suit:

- 1 Mettez le moteur au point mort.

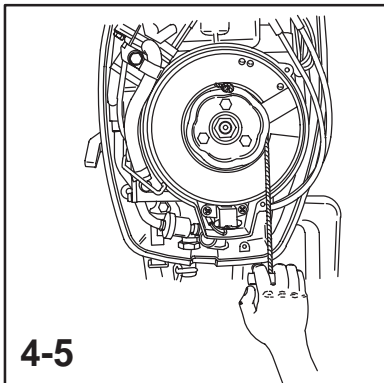
AVERTISSEMENT

Lorsque vous lancez le moteur à l'aide de la corde de démarrage d'urgence, le système de sûreté au ralenti ne fonctionne pas. Veillez à bien mettre le hors-bord au point mort pour l'empêcher de démarrer avec une vitesse engagée. Une accélération brusque et inattendue au moment du lancement du moteur peut causer des blessures graves ou mortelles.

- 2 Débranchez la tringlerie du dispositif de rembobinage du démarreur.

- 3 Retirez trois boulons ainsi que le dispositif de rembobinage du démarreur.

gof56



4-5

ofp3d

DEMARRAGE D'URGENCE

AVERTISSEMENT

Pour éviter tout risque d'électrocution, NE TOUCHEZ A AUCUN organe d'allumage, câblage ou câble de bougie lors du démarrage du moteur ou lorsqu'il est en marche.

AVERTISSEMENT

Un volant-moteur exposé et en mouvement peut causer des blessures graves. Tenez vos mains, vos cheveux, vos vêtements, vos outils ou tout autre objet éloignés du moteur lors de son démarrage ou lorsqu'il est en marche. N'essayez pas de remettre le dispositif de rembobinage ou le capot supérieur lorsque le moteur est en marche.

- 4 Glissez le noeud de la corde de démarrage dans l'encoche de la coupelle du démarreur et enroulez-la autour de cette dernière dans le sens des aiguilles d'une montre.

- 5 Tirez sur la corde du lanceur pour démarrer le moteur.

ENTRETIEN

oha4d

SOIN DU MOTEUR HORS-BORD

Pour conserver votre moteur hors-bord en bon état de marche, il importe de procéder régulièrement aux vérifications et travaux d'entretien préconisés par le calendrier d'inspection et d'entretien. Nous vous conseillons vivement de veiller à son bon entretien pour maintenir sa fiabilité. Il y va de votre sécurité et de celle de vos passagers.

AVERTISSEMENT

L'absence d'inspections et d'entretiens réguliers de votre moteur hors-bord ou l'exécution de travaux ou réparations par une personne non qualifiée et ne connaissant pas les consignes de sécurité à respecter peut provoquer des blessures graves ou mortelles ou une défaillance du produit.

Consignez les travaux effectués dans le Journal d'entretien situé aux deux dernières pages de ce manuel. Conservez tous les bordereaux de réparation et tous vos reçus.

PIECES DE RECHANGE RECOMMANDEES

Nous vous recommandons d'utiliser des pièces de rechange Mercury Precision ou Quicksilver d'origine, ainsi que des lubrifiants d'origine.

AVERTISSEMENT

L'utilisation de pièces de rechange d'une qualité inférieure à celle des pièces d'origine peut causer des blessures graves ou mortelles ou une défaillance du produit.

oit6d

ETIQUETTE D'HOMOLOGATION ANTI-POLLUTION

Une étiquette d'homologation anti-pollution, indiquant les niveaux d'émissions et les caractéristiques du moteur liées directement aux émissions, est apposée sur le moteur par son constructeur.

MERCURY		EMISSION CONTROL INFORMATION	
THIS ENGINE CONFORMS TO <input type="checkbox"/> CALIFORNIA AND U.S. EPA EMISSION REGULATIONS FOR SPARK IGNITION MARINE ENGINES			
REFER TO OWNERS MANUAL FOR REQUIRED MAINTENANCE, SPECIFICATIONS AND ADJUSTMENTS			
a	IDLE SPEED (in gear) : <input type="text"/>	FAMILY: <input type="text"/>	f
b	<input type="text"/> hp	<input type="text"/> cc	g
c	TIMING (IN DEGREES): <input type="text"/>		h
d	<input type="text"/>	SPARK PLUG : <input type="text"/>	i
e	COLD VALVE CLEARANCE (mm) : <input type="text"/>	INTAKE : <input type="text"/>	
		EXHAUST : <input type="text"/>	

- | | |
|------------------------------------|--|
| a. Ralenti | f. Numéro de série |
| b. Puissance du moteur | g. Production maximale d'émissions pour la gamme du moteur |
| c. Cylindrée | h. Caractéristiques de calage |
| d. Date de fabrication | i. Bougie et écartement recommandés |
| e. Jeu de soupape (le cas échéant) | |

oit7d

RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire/opérateur doit faire procéder à l'entretien du moteur afin de maintenir les niveaux d'émissions conformes aux normes d'homologation imposées.

Il ne doit modifier le moteur d'aucune manière qui affecterait sa puissance ou ses niveaux d'émission au point où ils dépasseraient les caractéristiques déterminées par l'usine.

ENTRETIEN

CALENDRIER D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN

AVERTISSEMENT

Seules les personnes compétentes, formées précisément aux systèmes GPL, sont autorisées à effectuer les réparations sur ce type de système.

Avant chaque utilisation

1. Vérifiez le niveau d'huile du moteur.
2. Vérifiez si l'interrupteur d'arrêt d'urgence coupe le moteur.
3. Vérifiez le circuit de carburant pour voir s'il n'est pas endommagé ou s'il ne présente aucune fuite.
4. Vérifiez si le moteur est bien fixé au tableau arrière.
5. Vérifiez les composants du système de direction afin de vous assurer qu'ils ne sont ni grippés ni desserrés.
6. Modèles à commande à distance – Vérifiez les fixations de biellette articulée de direction afin de vous assurer qu'elles sont bien serrées.
7. Vérifiez l'état des pales de l'hélice.

Après chaque utilisation

1. Rincez le circuit de refroidissement si vous utilisez votre moteur en mer ou dans des eaux polluées.
2. Si vous utilisez votre moteur pour naviguer en eau salée, nettoyez tous les dépôts de sel et rincez l'échappement de l'hélice et le carter d'engrenage à l'eau douce.

Toutes les 100 heures ou une fois par an, suivant l'échéance qui survient en premier

1. Vérifiez que les robinets et les connexions ne présentent aucun signe de corrosion, d'usure ou de fuite. Faites corriger le problème ou remplacer les robinets par une personne compétente, le cas échéant.
2. Graissez tous les points de lubrification. Graissez plus fréquemment en cas de navigation en eau salée
3. Change engine oil and replace the oil filter. The oil should be changed more often when the engine is operated under adverse conditions such as extended trolling.
4. Remplacez les bougies après 100 heures d'utilisation ou à la fin de la première année. Par la suite, vérifiez les bougies toutes les 100 heures ou une fois par an. Remplacez les bougies selon les besoins.
5. Examinez le thermostat pour vérifier qu'il ne présente aucune corrosion et qu'aucun ressort n'est cassé. Assurez-vous qu'il se ferme complètement à la température ambiante*.
6. Vérifiez si le filtre à carburant du moteur n'est pas encrassé.
7. Vérifiez les anodes anti-corrosion. Vérifiez-les plus fréquemment lorsque le bateau est utilisé en eau salée.
8. Vérifiez et réglez au besoin le jeu des soupapes.*
9. Vidangez et remplacez le lubrifiant de la boîte d'inversion.
10. Graissez les cannelures de l'arbre moteur.*
11. Modèles à commande à distance – Vérifiez le réglage des câbles de commande.*
12. Examinez la courroie de synchronisation.
13. Vérifiez le serrage des boulons, écrous et autres pièces de fixation.

GPL – Toutes les 100 heures ou une fois par an, suivant l'échéance qui survient en premier

1. L'entretien périodique du système à gaz comprend les opérations suivantes :
 - vérification de l'état de la tubulure principale et des composants associés ;
 - vérification de la pression de la première phase et de la phase intermédiaire du détendeur ;
 - vérification de l'état du tuyau de basse pression ;
 - vérification de l'absence de dépôts huileux à l'intérieur du mini-détendeur.
2. En cas de problème, effectuez une inspection systématique complète du moteur pour localiser le défaut. Pour avoir une idée précise des défauts, vérifiez les fonctions suivantes par ordre de priorité :
 - batterie (démarrage électrique) ;
 - démarreur-enrichisseur (démarrage électrique) ;
 - allumage ;
 - toute prise d'air anormale ;
 - état du moteur ;
 - arrivée de carburant.

Toutes les 300 heures d'utilisation ou tous les trois ans

Remplacez le rotor de la pompe à eau (plus fréquemment en cas de surchauffe ou si une baisse de pression de l'eau est observée).*

Tous les 5 ans

Le dispositif de tuyau flexible doit être remplacé à moins qu'une personne compétente ne prouve qu'il peut encore servir*.

GPL – Tous les 5 ans

Remise en état générale du mini-détendeur en utilisant des pièces détachées d'origine (toutes les 1000 heures ou tous les 5 ans environ).

Avant les périodes de remisage

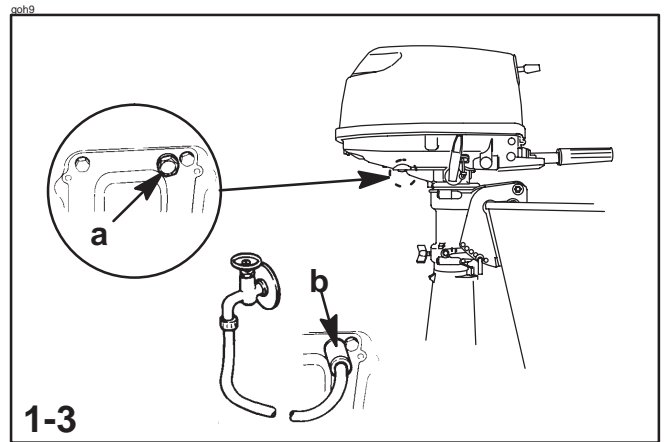
Reportez-vous à la rubrique concernant le remisage.

* L'entretien de ces pièces doit être effectué par un concessionnaire agréé.

INSPECTION DU RESERVOIR DE GPL

IMPORTANT: consultez les règlements locaux, qui peuvent varier d'un pays à l'autre.

1. Les inspections et les essais doivent être effectués par une personne compétente.
2. Effectuez chaque année une inspection visuelle externe du ou des réservoirs de GPL et de leurs raccords, y compris la soupape de surpression, afin de détecter tout signe de détérioration, de corrosion ou de fuite. Il vous faudra peut-être retirer le réservoir, le cas échéant.
3. Revérifiez le ou les réservoirs de GPL tous les 15 ans et indiquez la date et le symbole de l'organisme d'essais.
4. La précision du robinet d'arrêt à 80 % doit être vérifiée chaque fois que le réservoir de GPL est vide, en utilisant un doseur de réapprovisionnement en carburant.



oh2d

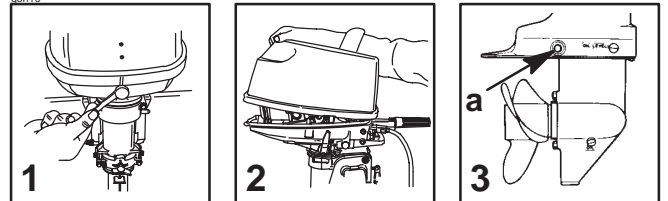
RINÇAGE DU CIRCUIT DE REFRIGERISSEMENT

Rincez les circuits d'eau internes de votre hors-bord à l'eau douce après chaque fonctionnement en mer, dans des eaux boueuses ou polluées. Vous empêcherez ainsi l'obstruction des circuits par une accumulation de dépôts.

Remarque: arrêtez le moteur lorsque vous rincez le système de refroidissement.

1. Enlevez le bouchon et le joint d'étanchéité (a) et vissez un raccord de tuyau (b).
2. Branchez un tuyau au raccord. Ouvrez l'eau lentement et rincez le circuit de refroidissement pendant 3 à 5 minutes.
3. Retirez le raccord de tuyau et réinstallez le bouchon et le joint d'étanchéité.

oh10



oh2d

DÉPOSE ET INSTALLATION DU CAPOT SUPERIEUR

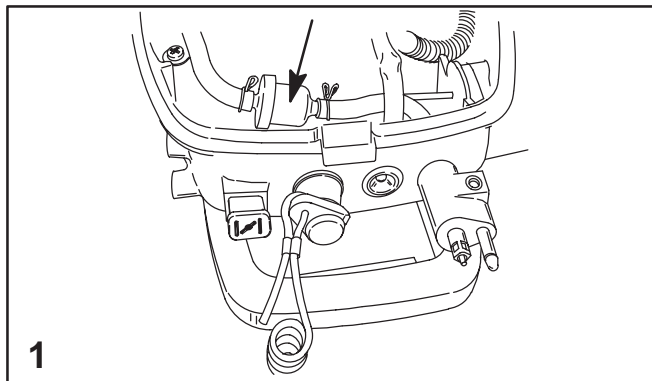
Dépose

1. Déverrouillez le verrou arrière en appuyant sur le levier.
2. Soulevez l'arrière du capot et dégagez le crochet avant.

Installation

Engagez le crochet avant et poussez le capot en position sur son support. Enfoncez-le et déplacez le verrou arrière vers le haut pour verrouiller.

ENTRETIEN



ohh1d SYSTEME D'ALIMENTATION EN CARBURANT

⚠ AVERTISSEMENT

Ne risquez pas un incendie ou une explosion pouvant provoquer des blessures graves ou mortelles. Suivez soigneusement les instructions d'entretien du système d'alimentation en carburant. Arrêtez toujours votre moteur et NE FUMEZ PAS, ne restez pas à proximité de flammes ou d'étincelles lors de l'entretien du système d'alimentation en carburant.

Avant tout travail sur le système d'alimentation en carburant, coupez le moteur et déconnectez la batterie. Vidangez complètement le circuit. Recueillez et conservez le carburant usagé dans un récipient réglementaire. Essuyez immédiatement tout carburant renversé. Tout matériel utilisé à cet effet doit être mis au rebut dans un récipient réglementaire. Tout travail sur le système d'alimentation en carburant doit être effectué dans un endroit suffisamment ventilé. A la fin des travaux, assurez-vous qu'il n'y a pas de fuite dans le circuit.

Filter du tuyau de carburant

- 1 Vérifiez le filtre du tuyau de carburant. S'il paraît contaminé, enlevez-le et remplacez-le.

IMPORTANT: Assurez-vous visuellement de l'absence de fuites de carburant au branchement du filtre en pressant la poire d'amorçage jusqu'à ce qu'elle soit ferme, forçant ainsi l'arrivée de carburant dans le filtre.

Inspection des tuyaux de carburant

Vérifiez visuellement l'absence de fissures, de déformations, de fuites, de durcissements, ainsi que de tout autre signe de détérioration ou d'endommagement des tuyaux de carburant et de la poire d'amorçage. Si l'un ou l'autre de ces éléments devait présenter un problème de ce genre, remplacez-le.

SYSTEME GPL

⚠ AVERTISSEMENT

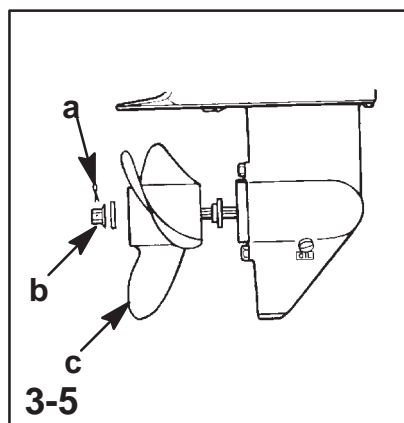
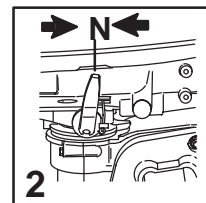
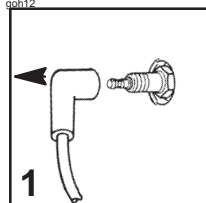
Évitez tout risque d'explosion qui pourrait entraîner des blessures graves, voire mortelles. Suivez les instructions d'entretien du système GPL à la lettre. Arrêtez toujours le moteur. Ne fumez PAS et évitez la présence de flammes nues ou d'étincelles à l'endroit où vous procédez à l'entretien de tout élément du système GPL.

Avant de procéder à l'entretien de tout élément du système GPL, arrêtez le moteur et débranchez la batterie. Tout entretien du système GPL doit être effectué dans un endroit bien aéré. Une fois l'entretien terminé, vérifiez l'absence de toute fuite.

Conduite d'alimentation en GPL

Inspectez visuellement la conduite pour détecter toute fissure ou autre signe de détérioration.

IMPORTANT: reportez-vous à la rubrique Entretien si le système GPL doit être réparé.

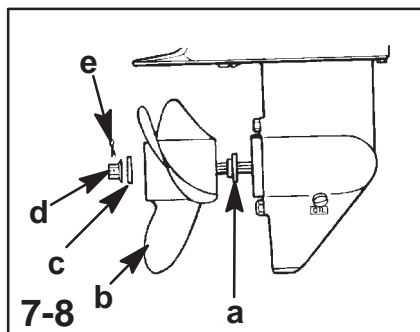
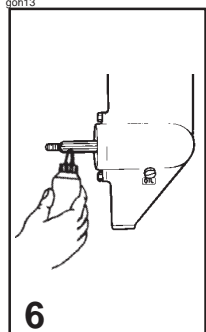


REMPACEMENT DE L'HELICE

⚠ AVERTISSEMENT

Toute rotation de l'arbre de l'hélice peut provoquer un démarrage accidentel lorsque le moteur n'est pas débrayé. Pour éviter cela et les risques de blessures graves présentés par une hélice en rotation, passez toujours au point mort et déconnectez les câbles des bougies d'allumage avant tout travail d'entretien sur l'hélice.

- 1 Déconnectez le câble de la bougie pour empêcher le démarrage du moteur.
- 2 Mettez le moteur au point mort.
- 3 Redressez la clavette d'arrêt et retirez-la (a).
- 4 Placez un bloc de bois entre l'hélice et le carter d'engrenage pour empêcher la rotation de l'hélice et retirez l'écrou de l'hélice (b).
- 5 Glissez l'hélice (c) le long de son arbre pour la retirer. Si elle est bloquée et ne peut être enlevée, demandez l'assistance d'un concessionnaire agréé.



REMPACEMENT DE L'HELICE (SUITE)

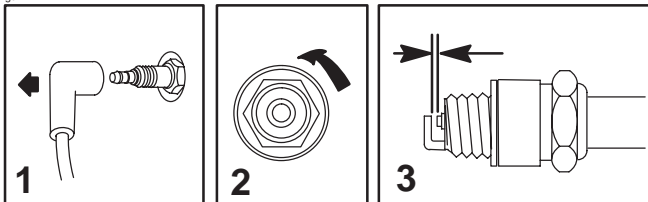
- 6 Appliquez une couche de graisse lubrifiante anticorrosion ou du lubrifiant marin 2-4-C au Téflon Quicksilver ou Mercury Precision sur l'arbre d'hélice.

IMPORTANT: pour éviter la corrosion du moyeu de l'hélice et son blocage sur l'arbre, particulièrement si vous naviguez en eau salée, enduisez toujours toute la longueur de l'arbre de l'hélice avec le lubrifiant recommandé aux dates d'entretien préconisées, ainsi qu'à chaque dépose de l'hélice.

- 7 Installez la rondelle de butée avant (a), l'hélice (b), le moyeu de butée arrière (c) et l'écrou de blocage (d) sur l'arbre de l'hélice.
- 8 Placez un bloc de bois entre l'hélice et le carter d'engrenage pour empêcher la rotation de l'hélice et serrez l'écrou de l'hélice. Fixez l'écrou de l'hélice à l'arbre au moyen de la clavette d'arrêt (e).

ENTRETIEN

goh14



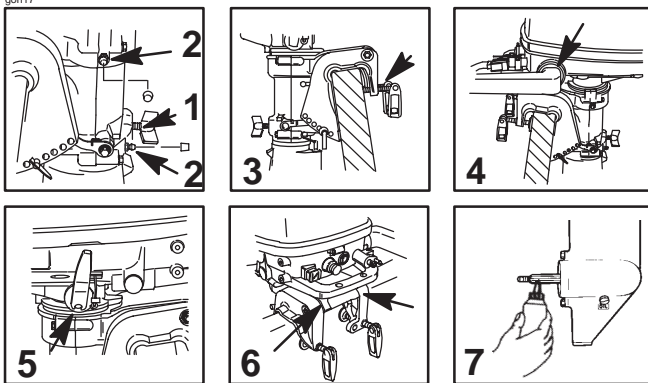
VERIFICATION ET REMPLACEMENT DES BOUGIES

⚠ AVERTISSEMENT

Évitez tout risque d'incendie ou d'explosion dû à une coiffe de bougie (a) endommagée ; des blessures graves, voire mortelles, pourraient s'ensuivre. Des étincelles peuvent s'échapper d'une coiffe endommagée. Les bougies peuvent enflammer les vapeurs de carburant sous le capot du moteur. Pour éviter de détériorer la coiffe de bougie, n'utilisez jamais d'objets acérés ou d'outils métalliques, tels que pinces, tournevis, etc., pour la retirer.

- 1 Pour retirer la coiffe de bougie (a) en caoutchouc, faites-la pivoter légèrement, puis tirez.
- 2 Retirez la bougie pour l'examiner et la nettoyer. Remplacez-la si l'électrode est érodée, si l'isolant est rugueux, fendu, cassé, encrassé ou s'il présente des cloques.
- 3 Réglez l'écartement des électrodes. Reportez-vous au tableau des spécifications au chapitre Informations générales.
- 4 Avant de remettre la bougie, nettoyez toujours soigneusement le siège de la bougie. Serrez la bougie à la main, puis vissez-la d'un quart de tour supplémentaire, ou à un couple de 27 N.m.

goh17



POINTS DE LUBRIFICATION

Graissez les points 1 à 5 avec du lubrifiant marin 2-4-C au Téflon ou du lubrifiant spécial 101 Quicksilver ou Mercury Precision.

- 1 Copilote - Lubrifiez les filets.
- 2 Support pivotant - Lubrifiez les raccords.
- 3 Vis de serrage du tableau arrière - Lubrifiez les filets.

Remarque : les points de lubrifications 4 et 5 nécessitent le démontage du produit. Ces points doivent être lubrifiés au moins une fois par an par un revendeur agréé.

- 4 Douille en caoutchouc de la barre franche - Lubrifiez le diamètre interne.
- 5 Goupille d'arrêt du levier de changement de vitesse - Lubrifiez la goupille.

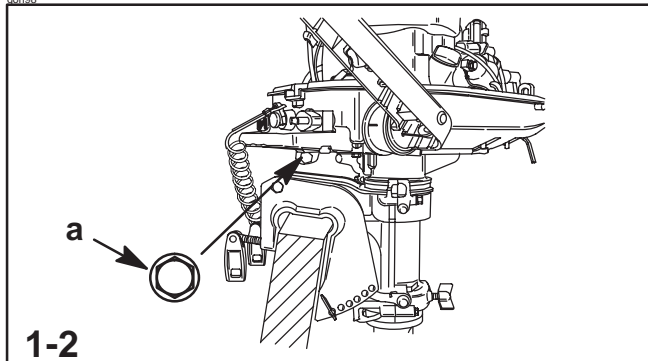
Lubrifiez le point 6 avec un huile légère

- 6 Pivot de basculement.

Graissez le point 7 avec de la graisse anticorrosion ou du lubrifiant marin 2-4-C au Téflon Quicksilver ou Mercury Precision.

- 7 Arbre de l'hélice : référez-vous au chapitre sur le remplacement de l'hélice pour retirer et installer l'hélice. Lubrifiez la totalité de l'arbre de l'hélice pour empêcher le moyeu de butée de se corroder et de contaminer l'arbre.

goh88



VIDANGE DE L'HUILE MOTEUR

Capacité en huile du moteur

450 ml

Vidange de l'huile

- 1 Placez le moteur en position verticale (non incliné).
- 2 Tournez le levier de direction sur le moteur pour accéder au bouchon de vidange (a). Retirez ce dernier et vidangez l'huile moteur dans un récipient approprié. Graissez le joint du bouchon avec de l'huile avant de le remettre en place.

IMPORTANT: vérifiez que l'huile n'est pas contaminée. Si elle contient de l'eau, elle a un aspect laiteux ; si elle renferme du carburant, elle en aura l'odeur. En cas de contamination évidente, faites vérifier le moteur par votre revendeur.

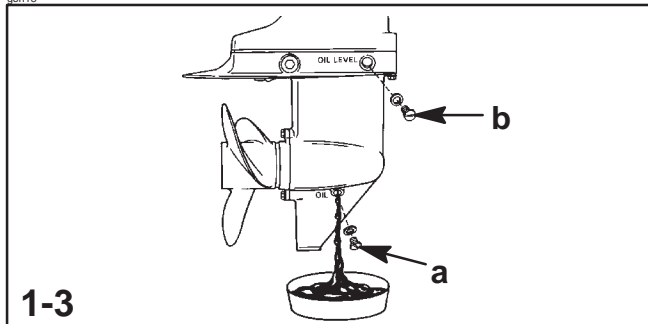
Plein d'huile

IMPORTANT: ne remplissez pas trop. Assurez-vous que le moteur est en position verticale (et non incliné) lorsque vous vérifiez l'huile.

Retirez le bouchon de remplissage et ajoutez 450 ml d'huile dans le réservoir. Remettez le bouchon en place.

Faites tourner le moteur au ralenti pendant cinq minutes, puis vérifiez s'il présente des fuites. Arrêtez le moteur et vérifiez le niveau d'huile sur la jauge. Faites l'appoint nécessaire.

goh18



LUBRIFICATION DU CARTER D'ENGRENAGE

A chaque vidange ou ajout de lubrifiant, inspectez ce dernier pour vous assurer qu'il n'est pas contaminé par de l'eau. Si de l'eau est présente, il se peut qu'elle se soit déposée au fond, et qu'elle s'écoule avant le lubrifiant. Elle peut également être mélangée au lubrifiant, qui présente alors une couleur brune laiteuse. En présence d'eau, faites vérifier le carter d'engrenage par votre concessionnaire. Un lubrifiant contaminé peut entraîner l'usure prématurée des paliers de roulement ou, à des températures en dessous de zéro, l'endommagement du carter d'engrenage.

Vérifiez aussi qu'aucune particule de métal ne se trouve dans le lubrifiant du carter d'engrenage. Une petite quantité de limaille ou de fines particules de métal est due à une usure normale. Une quantité excessive de limaille et de grosses particules de métal peut indiquer une usure anormale et doit donner lieu à une vérification du moteur par un concessionnaire agréé.

Vidange du carter d'engrenage

- 1 Mettez le moteur hors-bord en position verticale (position de fonctionnement).
- 2 Placez un récipient de vidange sous le hors-bord.
- 3 Retirez le bouchon de vidange (a) et celui de la prise d'air (b) et vidangez le lubrifiant.

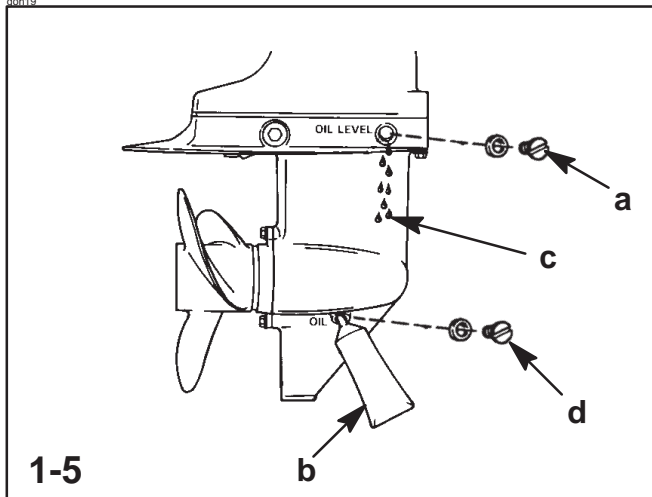
ohv16d

Capacité en lubrifiant du carter d'engrenage

La capacité en lubrifiant du carter d'engrenage est d'environ 195 ml.

ENTRETIEN

ooh19



LUBRIFICATION DU CARTER D'ENGRENAGE (SUITE)

Remplissage du carter d'engrenage et vérification du niveau de lubrifiant

- 1 Mettez le moteur hors-bord en position verticale (position de fonctionnement).
- 2 Retirez le bouchon de la prise d'air (a).
- 3 Placez le tube de lubrification (b) dans l'orifice de vidange et ajoutez du lubrifiant jusqu'à ce que ce dernier apparaisse dans la prise d'air (c).
- 4 N'ajoutez plus de lubrifiant. Installez le bouchon de ventilation et la rondelle d'étanchéité (a) avant de retirer le tube de lubrifiant.
- 5 Retirez le tube de lubrification et remettez le bouchon de vidange et son joint d'étanchéité (d).

MOTEUR IMMERGE

Un moteur hors-bord immergé doit être réparé par un concessionnaire agréé dans les heures qui suivent sa sortie de l'eau. Il est en effet nécessaire de faire cela une fois que le moteur est exposé à l'air afin de minimiser les dommages provoqués par la corrosion interne.

ENTREPOSAGE

oia1d

PRÉPARATIFS D'ENTREPOSAGE

L'objectif principal des préparatifs d'entreposage de votre hors-bord est de le protéger de la rouille, de la corrosion et des dégâts causés par la formation interne de glace si de l'eau y reste emprisonnée.

Suivez les procédures d'entreposage ci-dessous pour préparer votre moteur hors-bord à l'hivernage ou à un entreposage prolongé (deux mois ou plus).

ATTENTION

Ne faites jamais tourner votre hors-bord (même brièvement) en l'absence de circulation d'eau de la prise d'eau au carter d'engrenage afin d'éviter d'endommager la pompe à eau (par fonctionnement à vide) ou de surchauffer le moteur.

oib11d

Système d'alimentation En Carburant

IMPORTANT: une essence contenant de l'alcool éthylique (éthanol) ou méthylique (méthanol) peut provoquer la formation d'acide lors de l'entreposage et endommager le système d'alimentation en carburant. Nous vous conseillons de vider cette essence du réservoir, et de vidanger les tuyaux de carburant et l'ensemble du système d'alimentation en carburant.

Remplissez le système d'alimentation en carburant (réservoir, tuyaux flexibles, pompe à carburant et carburateur) de carburant traité avec un stabilisateur pour éviter toute formation de vernis et de gomme, en procédant comme suit :

1. Réservoir à carburant portatif : versez dans le réservoir la quantité requise de Gasoline Stabilizer (conformément aux instructions figurant sur le bidon). Secouez le réservoir pour bien mélanger le stabilisateur au carburant. Retouchez les éraflures éventuelles. Votre concessionnaire peut vous conseiller sur la peinture de retouche à utiliser.
2. Réservoir à carburant permanent : versez la quantité requise de Gasoline Stabilizer (conformément aux instructions figurant sur le bidon) dans un récipient séparé et mélangez-la à environ un litre d'essence. Versez ce mélange dans le réservoir.
3. Mettez le moteur à l'eau ou branchez l'accessoire de rinçage pour faire circuler l'eau de refroidissement. Faites tourner le moteur pendant dix minutes pour permettre au carburant traité d'arriver au carburateur.

SYSTÈME GPL

Seules les personnes formées et compétentes en matière de GPL utilisé comme carburant de bateaux doivent être autorisées à travailler sur le moteur ou sur le circuit de carburant du bateau.

3. Le circuit de carburant ne doit présenter aucune fuite et les réservoirs de carburant ne doivent pas être remplis à plus de 80 % de leur capacité.
4. Le bateau ne doit pas être positionné à moins de 3 m de toute source de chaleur, flamme nue ou autre source d'inflammation.
5. A moins que l'arrivée de carburant ne soit nécessaire au fonctionnement du moteur, le robinet d'arrêt du ou des réservoirs de carburant des bateaux alimentés au GPL qui sont réparés en ateliers doit être fermé et le GPL contenu dans la conduite de service évacué en faisant tourner le moteur, ou si cela est impossible, en débranchant cette conduite à l'air libre, lorsque le gaz ne risque pas de s'accumuler.
6. Les tuyaux de carburant des bateaux dont les réparations nécessitent des soudures ou l'application de chaleur, sur toute partie située à moins d'un mètre du réservoir de carburant, doivent être vidés, comme en (d), et le réservoir de carburant doit être éloigné ou protégé de la source de chaleur.
7. Si le bateau doit être réparé sur une fosse ouverte, cette dernière doit être suffisamment aérée. Il est recommandé d'utiliser un éclairage sûr dans le local concerné et des détecteurs de gaz fixés en permanence au fond de la fosse. Ces derniers doivent être inspectés une fois par jour.
8. L'entretien périodique du système à gaz comprend les opérations suivantes :
 - vérification de l'état de la tubulure principale et des composants associés ;
 - vérification de la pression de la première phase et de la phase intermédiaire du détendeur ;
 - vérification de l'état du tuyau de basse pression ;
 - vérification de l'absence de tout dépôt huileux à l'intérieur du mini-détendeur (toutes les 100 heures environ) (voir la photo ci-dessus) ;
 - remise en état générale du mini-détendeur en utilisant des pièces détachées d'origine (toutes les 1000 heures ou tous les 5 ans environ).
9. En cas de problème, effectuez une inspection systématique complète du moteur pour localiser la défaillance. Pour avoir une idée précise des défauts, vérifiez les fonctions suivantes par ordre de priorité :
 - batterie (démarrage électrique) ;
 - démarreur-enrichisseur (démarrage électrique) ;
 - allumage ;
 - toute prise d'air anormale ;
 - état du moteur ;
 - arrivée de carburant.

ENTREPOSAGE

oic4d

Protection des éléments externes du hors-bord

1. Lubrifiez tous les éléments listés au chapitre Calendrier d'inspection et d'entretien.
2. Retouchez les éraflures éventuelles. Votre concessionnaire peut vous conseiller sur la peinture de retouche à utiliser.
3. Appliquez Quicksilver ou Mercury Precision Lubricants Corrosion Guard sur les surfaces métalliques externes (à l'exception des anodes anti-corrosion).

oic4d

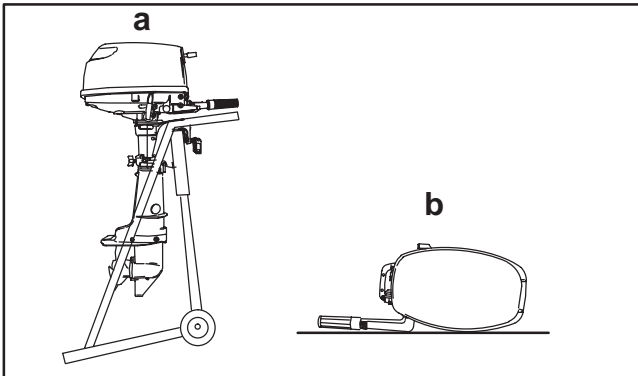
Protection des éléments internes du moteur

1. Retirez les bougies et injectez une petite quantité d'huile moteur à l'intérieur de chaque cylindre.
2. Faites tourner manuellement le volant-moteur plusieurs fois pour distribuer l'huile dans les cylindres. Réinstallez les bougies.
3. Vidangez l'huile moteur.

oie1d

Cartier d'engrenage

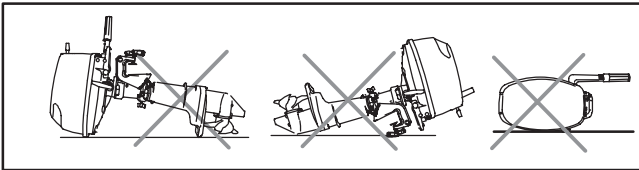
1. Vidangez et remplacez le lubrifiant du carter d'engrenage (consultez les instructions données à ce sujet au chapitre Entretien).



oif9d

Positionnement du moteur hors-bord avant son stockage

- 1 Déplacez, transportez ou stockez le moteur dans ces deux positions seulement pour éviter que le carter soit vidé de son huile.
 - a. Position verticale
 - b. Barre franche vers le bas



- 2 Ne déplacez, stockez ni transportez jamais le moteur dans ces positions. L'huile pourrait s'échapper du carter et le moteur risquerait d'être endommagé.

ATTENTION

Si le moteur est stocké sur le bateau en position de relevage, par températures inférieures à zéro, l'eau de refroidissement emprisonnée ou l'eau de pluie qui a pu pénétrer dans le carter par l'orifice d'échappement de l'hélice risque de geler et de provoquer des dégâts.

DEPANNAGE

1 LE MOTEUR TOURNE AU GAZ MAIS LE RALENTI EST IRREGULIER.

Causes possibles

- Le moteur tourne au gaz mais le ralenti est irrégulier.
- Réglez la vis du papillon des gaz du carburateur ; en même temps, effectuez de petits réglages sur la vis de ralenti du détendeur. Le réglage du papillon des gaz ne doit pas changer considérablement le fonctionnement normal du ralenti avec du carburant.
- Effectuez les vérifications indiquées au point suivant.

2 LE MOTEUR TOURNE AU GAZ MAIS L'ACCELERATION N'EST PAS BONNE.

Causes possibles

- Vérifiez que le tuyau de GPL reliant le détendeur au mélangeur n'est pas sectionné, aplati ni fortement coudé.
- Vérifiez que la vis de réglage maximum n'est pas trop serrée.
- Vérifiez la pression du réservoir.

3 LE MOTEUR TOURNE AU GAZ MAIS N'ATTEINT PAS SON PLEIN REGIME.

Causes possibles

- Vérifiez comme au point précédent.
- Si le système est équipé d'un tuyau d'injection, réglez légèrement son orientation.

4 LE MOTEUR TOURNE AU GAZ MAIS SA CONSOMMATION EST ELEVEE

Causes possibles

- Vérifiez la carburation au ralenti et à pleins gaz.

5 LE MINI-DETENDEUR SE FIGE LORSQUE LE MOTEUR TOURNE AU GPL.

Causes possibles

- Vérifiez si du GPL gazeux, plutôt que liquide, provient du réservoir.

6 LE RESERVOIR DE GPL SE FIGE LORSQUE LE MOTEUR TOURNE AU GPL.

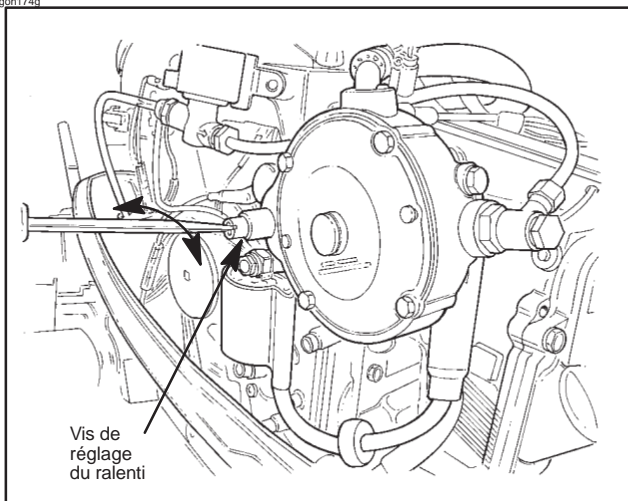
Causes possibles

- Le niveau de gaz est inférieur à la réserve minimale. Remplissez le réservoir.

REGLAGE DU SYSTEME GPL

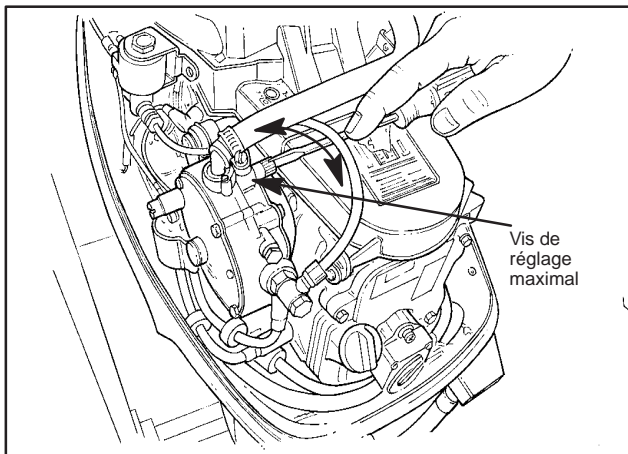
1 REGLAGE DU RALENTI

ggh174g



- Placez la vis de réglage du ralenti au milieu.
- Démarrez le moteur et laissez-le chauffer pendant quelques minutes.
- Tournez la vis dans le sens des aiguilles d'une montre ou dans le sens inverse pour obtenir une vitesse de ralenti de 1 100 tr/min en marche avant.

2 REGLAGE MAXIMAL



- Faites démarrer le moteur.
- Actionnez la vis de réglage maximal pour permettre un écoulement MAXIMUM du gaz GPL, afin d'atteindre le plein régime (5 000-6 000 tr/min).
- Une rotation dans le sens des aiguilles d'une montre diminue l'arrivée du gaz.
- Une rotation dans le sens inverse augmente l'écoulement.

A AVERTISSEMENT

Seules les personnes compétentes, formées précisément aux systèmes GPL, sont autorisées à effectuer les réparations ou les réglages sur ce type de système.

ord

ASSISTANCE AU PROPRIETAIRE

eor6d

SERVICE DE REPARATION LOCAL

En cas de besoin, faites toujours réparer votre moteur hors-bord par votre concessionnaire local. Il est le seul à disposer des connaissances, des mécaniciens formés à l'usine, des outils et des équipements spéciaux, ainsi que des pièces de rechange et des accessoires d'origine nécessaires au bon déroulement de la réparation. Il est le plus qualifié pour s'occuper de votre moteur.

eor2d

SERVICE A L'EXTERIEUR

En cas de besoin, si vous ne vous trouvez pas à proximité de votre concessionnaire local, contactez le concessionnaire agréé le plus proche. Reportez-vous aux pages jaunes de l'annuaire téléphonique. Pour les produits achetés en dehors des États-Unis et du Canada, contactez le distributeur de votre pays ou le service après-vente Mercury Marine/Marine Power le plus proche.

or7d

DEMANDES DE PIECES ET D'ACCESSOIRES

Toutes les questions concernant les pièces de rechange et les accessoires d'origine doivent être adressées à votre concessionnaire local. Ce dernier dispose des informations nécessaires à la commande des pièces et des accessoires dont vous avez besoin. Pour pouvoir commander les pièces ou les accessoires appropriés, votre concessionnaire doit connaître leurs numéros de modèle et de série.

eor4d

ASSISTANCE AU PROPRIETAIRE

Votre satisfaction est de prime importance pour votre concessionnaire et pour Mercury Marine. Pour tout problème ou toute question concernant votre hors-bord, contactez votre concessionnaire ou tout concessionnaire agréé Mercury. Pour toute aide supplémentaire, veuillez suivre les étapes ci-après :

- 1 Exposez votre problème à l'un des responsables du service commercial ou du service après-vente. Si vous les avez déjà contactés, adressez-vous au propriétaire de la concession.
- 2 Si vos questions ou vos problèmes ne peuvent être résolus par votre concessionnaire, veuillez contacter le service après-vente Mercury Marine, le service ou le distributeur Marine Power (International). Ils feront leur possible pour résoudre tous les problèmes avec votre concessionnaire.

Les informations suivantes devront être fournies au centre de service après-vente :




- Vos nom et adresse.
- Votre numéro de téléphone durant la journée.
- Les numéros de modèle et de série du hors-bord.
- Le nom et l'adresse du concessionnaire.
- La nature du problème.

Les centres de service après-vente Mercury Marine sont énumérés à la page suivante.

ASSISTANCE AU PROPRIETAIRE

CENTRES DE SERVICE APRES - VENTE MERCURY MARINE

Pour toute assistance, contactez - nous par téléphone, télécopie ou courrier.
 Veuillez préciser votre numéro de téléphone durant la journée pour toute correspondance par courrier ou télécopie.

		
Etats - Unis		
(920) 929-5040	(920) 929-5893	Mercury Marine W6250 W. Pioneer Road, P.O. Box 1939 Fond du Lac, WI 54936-1939, USA
Canada		
(905) 567-6372	(905) 567-8515	Mercury Marine Ltd. 2395 Meadowpine Blvd. Mississauga, Ontario Canada L5N 7W6
Australie, Pacifique		
(61) (3) 9791-5822	(61) (3) 9793-5880	Mercury Marine Australia 132-140 Frankston Road Dandenong, Victoria 3164, Australia
Europe, Moyen - Orient, Afrique		
(32) (87) 32 • 32 • 11	(32) (87) 31 • 19 • 65	Marine Power - Europe, Inc. Parc Industriel de Petit-Rechain B-4800 Verviers, Belgium
Mexique, Amérique Centrale, Amérique du Sud, Antilles		
(305) 385-9585	(305) 385-5507	Mercury Marine - Latin America & Caribbean 9010 S.W. 137th Ave., Suite 226 Miami, FL 33186 U.S.A.
Japon		
81-53-423-2500	81-53-423-2510	Mercury Marine - Japan 283-1 Ashin-cho Hamamatsu, Shizuoka, 435-0005 Japan
Asie, Singapour		
5466160	5467789	Mercury Marine Singapore 72 Loyang Way Singapore 508762

JOURNAL D'ENTRETIEN

Consignez ci - dessous tous les travaux effectués sur le hors - bord. Veillez à conserver tous les bordereaux de réparation et tous vos reçus.

Date	Travaux effectués	Nombre d'heures de fonctionnement du moteur